



Direction des Finances

Réunion du 17 décembre 2025

Date de convocation : 05 décembre 2025

Délibération N° 101

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2026

Budget primitif 2026

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CIRON Sébastien, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, RAGOT Sébastien, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : DESMARD Jean-Michel, DURAND Bernard

Jean-Michel DESMARD a donné pouvoir à Elisabeth ROBLOT, Bernard DURAND à Nadège CANTIER.

Secrétaire de séance : DESCHAMPS AMELLE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 novembre 2025 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a débattu sur les orientations budgétaires pour 2026,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances,

Considérant les propositions de crédits portées au projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (46 voix POUR, 12 voix CONTRE) :

- d'approuver le projet de budget primitif 2026 qui reprend les excédents ou déficits antérieurs du budget principal et des budgets annexes

Décide à l'unanimité :

- de fixer au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article,

- d'autoriser le versement au budget annexe Centre de Santé Départemental de subventions de 2 304 213 € en fonctionnement comprenant la subvention de mission de service public et 783 776 € en investissement pour la subvention d'équilibre,

- d'autoriser les attributions de subventions prévues pour l'année 2026 par les conventions pluriannuelles décrites à l'annexe 4,

- d'autoriser la commission permanente à exécuter le budget 2026 dans la limite des crédits votés par chapitre,

- d'autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres (à l'exception des dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- d'autoriser la reprise de provision pour la garantie d'emprunt de l'EHPAD annexé au SIH de Montceau-les-Mines pour un montant de 4 500,00 €,

- d'autoriser la procédure de neutralisation comptable des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le budget principal et pour le budget annexe Centre de Santé Départemental, conformément à la délibération du 27 mars 2025.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 19 DEC. 2025

Publié ou Notifié le 19 DEC. 2025

Affiché le



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

RAPPORT SUR LE BUDGET 2026

Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026	4
Caractéristiques du budget primitif 2026	4
Budget principal	4
Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)	5
Budget annexe du Centre départemental de santé (CDS)	5
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	6
LES RECETTES DU DEPARTEMENT S'AMELIORERAIENT EN 2026 MALGRE LA BAISSSE ANTICIPEE DES DOTATIONS LIEE A LA FUSION DES CONCOURS DE LA CNSA	7
Les recettes de fonctionnement	7
Les recettes de fonctionnement du budget principal	7
Les recettes de fonctionnement des budgets annexes se stabiliseraient	13
Le Département reste ambitieux en matière de recherche de financement des investissements mais est plus réaliste	14
Les recettes d'investissement du budget principal	15
Les recettes d'investissement des budgets annexes en forte baisse en 2026 marquant l'achèvement du financement du déploiement du THD sur le territoire	17
MALGRE UN CONTEXTE FINANCIER TRES CONTRAINT, LE DEPARTEMENT POURSUIT EN 2025 SON HAUT NIVEAU D'AMBICTION POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE SAONE-ET-LOIRE	18
SOLIDARITES HUMAINES : Pour soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, le Département augmente de nouveau ses dépenses en faveur des solidarités humaines	20
AMENAGEMENT TERRITORIAL : Soutenir les territoires et la réalisation de projets d'avenir tout en préservant l'environnement	28
RATIONALISATION ET OPTIMISATION DES MOYENS GENERAUX CONSACRES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	51
SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2026	58

Dans le prolongement des orientations

budgétaires présentées pour 2026, l'année 2025 qui vient de s'écouler ne permet pas d'établir de projections favorables tant sur le plan de la croissance économique, que sur le plan de l'amélioration des finances publiques nationales.

A l'heure où le présent rapport est rédigé, l'effort demandé aux collectivités locales oscillerait entre 4,6 et 2 Mds€, en fonction des arbitrages proposés par le Gouvernement, l'Assemblée nationale ou le Sénat, ce qui n'aura évidemment pas le même impact pour les départements. On ne sait pas également si le Budget de l'Etat sera voté avant le 31 décembre, si une loi spéciale, reprenant les conditions budgétaires de l'an passé, ou si des ordonnances seront nécessaires, ce qui n'aura, là non plus, pas le même impact pour les départements.

C'est pourquoi, la Saône-et-Loire et ses habitants méritent avec acuité et clairvoyance le soutien et l'engagement du Département dans cette période de flou et de turbulence couplée à nouveau aux efforts importants qui seront demandés par l'Etat aux collectivités territoriales et à l'ensemble des françaises et français.

Après une année 2024 marquée par la dégradation de la situation financière de nombreuses collectivités, au premier rang desquelles les Départements, la persistance de l'effet ciseau en 2025 entre la progression mécanique des dépenses de Solidarités et la stagnation des recettes met en péril les principaux ratios de solvabilité et la pérennité de notre action sur le moyen terme.

Pour ne pas subir ces contraintes et préserver nos marges de manœuvre, les efforts engagés en 2025 ont permis de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour continuer à

investir pour le territoire tout en maintenant nos politiques publiques.

Malgré un contexte financier très contraint, alors que nombreux Départements ont fait le choix de diminuer certaines politiques publiques en 2025 et envisagent de poursuivre ces diminutions pour 2026, la Saône-et-Loire, entend maintenir son ambition pour le territoire et ses engagements pour l'ensemble des publics et des usagers.

Nos politiques seront maintenues encore cette année, mais avec une maîtrise de la dépense et le déploiement de mesures moins coûteuses. Les efforts de gestion seront poursuivis afin d'améliorer à nouveau nos marges financières et pourvoir investir plus de 100 M€ pour le territoire.

Bien que la Loi de Finances ne soit encore votée, la construction du Budget primitif 2026 intègre les efforts demandés par l'Etat aux collectivités tout en conservant un rythme important de dépenses pour la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Cette année nos recettes seront en légère progression par rapport au budget voté en 2025 alors que nous maintenons toutes nos politiques publiques, en particulier en direction de l'Enfance, l'Autonomie, l'Insertion et la Sécurité et Protection Civile.

La poursuite de la dynamique d'amélioration de la situation financière du Département reste notre objectif notamment avec la progression de notre marge brute et la maîtrise de notre endettement.

Le Département agit :

En préservant l'ensemble de ses politiques publiques pour les Saône-et-Loirien.

En poursuivant ses efforts pour mieux dépenser sans dépenser moins

En continuant à investir pour le dynamisme et l'attractivité de son territoire.

En préservant sa soutenabilité financière à moyen terme.

LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2026

La structure budgétaire du Département s'articule autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre départemental de santé et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans (ce

dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée, soit jusqu'à l'exercice 2041).

Caractéristiques du budget primitif 2026

Budget principal

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	148 370 980,00	14 300 020,00	162 671 000,00	102 870 980,00	59 800 020,00	162 671 000,00
Fonctionnement	590 249 000,00	57 500 000,00	647 749 000,00	635 749 000,00	12 000 000,00	647 749 000,00
Total	738 619 980,00	71 800 020,00	810 420 000,00	738 619 980,00	71 800 020,00	810 420 000,00

La section de fonctionnement atteint 647,7 M€ dont 590,2 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section. Le principe de la neutralisation comptable des subventions d'équipements versées est intégré dans les écritures d'ordre tant en dépenses de fonctionnement qu'en recettes d'investissement à nouveau pour le Budget 2026

La section d'investissement, en dépenses réelles et d'ordre s'élève à 162,7 M€, dont près

de 111,5 M€ investis directement pour le territoire de Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers). Contrairement au Budget 2025, la reprise des résultats de l'exercice antérieur sera effectuée lors du vote en juin 2026 du Compte Administratif 2025.

Budget annexe du SPIC Très Haut Débit (THD)

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	13 020 000,00	2 400 000,00	15 420 000,00	8 790 477,00	6 629 523,00	15 420 000,00
Exploitation	1 923 377,00	6 429 523,00	8 352 900,00	6 152 900,00	2 200 000,00	8 352 900,00
Total	14 943 377,00	8 829 523,00	23 772 900,00	14 943 377,00	8 829 523,00	23 772 900,00

Le budget annexe du SPIC Très Haut Débit, qui applique la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes liées aux investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 10,5 M€ de dépenses réelles d'équipement et 2,52 M€ de dépenses financières. Sont prévues 1,92 M€ de recettes d'investissement. Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, une prévision d'emprunt (6,87 M€) est inscrite par prudence dans l'attente de l'affectation des résultats de l'exercice antérieur en juin 2026, ce qui permettra d'ajuster cette prévision initiale.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 1,92 M€ dont 0,21 M€ de charges à caractère général, 0,50 M€ de masse salariale, 0,95 M€ de charges financières et 0,26 M€ de charges exceptionnelles.

Les prévisions de recettes d'exploitation s'élèvent à 6,15 M€ dont la redevance de 5,30 M€, alimentée par la part liée au nombre de prises livrées et commercialisées en cours d'année N-1 et N.

Budget annexe du Centre départemental de santé (CDS)

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	1 203 776,00	225 000,00	1 428 776,00	853 776,00	575 000,00	1 428 776,00
Fonctionnement	12 982 513,00	500 000,00	13 482 513,00	13 332 513,00	150 000,00	13 482 513,00
Total	14 186 289,00	725 000,00	14 911 289,00	14 186 289,00	725 000,00	14 911 289,00

Le budget annexe du Centre départemental de santé (CDS) retrace les flux nets induits par le centre de santé géré par le Département.

Il intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 12,98 M€ et des recettes réelles de fonctionnement de 13,33 M€, dont 2,3 M€ de subventions venant

du budget principal du Département et 1,5 M€ au titre de la refacturation au budget principal des interventions sur compétences au budget principal et 9,5 M€ de recettes propres, y compris les participations de l'ARS et des organismes mutualistes.

En 2026, un programme d'investissement de 1,2 M€ est prévu en vue d'études ou de travaux

d'aménagement et de l'équipement des centres de santé territoriaux et des subventions d'équipement versées à divers bénéficiaires.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

En €	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	171 350,00	0,00	171 350,00	171 350,00	0,00	171 350,00
Fonctionnement	24 700,00	0,00	24 700,00	24 700,00	0,00	24 700,00
Total	196 050,00	0,00	196 050,00	196 050,00	0,00	196 050,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

LES RECETTES DU DEPARTEMENT S'AMELIORERAIENT EN 2026 MALGRE LA BAISSA ANTICIPEE DES DOTATIONS LIEE A LA FUSION DES CONCOURS DE LA CNSA

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget consolidé du Département, c'est à dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre départemental de santé (CDS) et de l'EHPAD de Mervans, s'élèveraient à 635,2 M€ en 2026, soit une hausse de 12,2 M€ (+1,9%) par rapport aux recettes prévues en 2025.

s'élèvent à 635,7 M€, en augmentation de 12 M€, soit +1,9% par rapport aux produits votées en 2025. Par rapport aux prévisions initiales du budget primitif de l'exercice 2025, les prévisions sont en forte hausse de près de 20,8 M€ (soit +3,4%).

Les recettes de fonctionnement du budget principal

Sur le périmètre du budget principal, les prévisions des recettes de fonctionnement

	Rappel BP 2025	Budget voté 2025	BP 2026	Evolution Voté 2025/ BP 2026
Budget principal	615,0	623,8	635,7	↗ 1,9%
Produits de fiscalité (73 & 731 ; hors péréquation)	396,5	398,8	412,5	↗ 3,4%
dont 73 - Impôts et taxes	191,7	191,2	191,2	↘ 0,0%
73214 - Attribution de compensation CVAE - Département - Région	3,6	3,6	3,6	→ 0,0%
73221 - FNGIR	11,1	11,1	11,1	→ 0,0%
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	144,8	144,4	144,4	↘ 0,0%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	32,2	32,1	32,1	↘ 0,0%
dont 731 - Fiscalité locale	204,8	207,6	221,3	↗ 6,6%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1,8	1,8	1,9	↗ 10,3%
73118 - Autres contributions directes	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
73121 - Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	56,4	57,3	64,0	↗ 11,7%
73122 - Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	1,0	1,7	1,5	↘ -11,8%
73131 - Taxe d'aménagement - part départementale	1,5	1,5	1,6	↗ 0,6%
73141 - Accise sur l'électricité	6,8	6,9	7,0	↗ 2,2%
731421 - TICPE - LRL	33,2	33,3	33,3	↘ -0,1%
73171 - Taxe sur les conventions d'assurance	104,1	105,1	112,0	↗ 6,6%
73 - Péréquation	23,8	23,7	29,1	↗ 22,4%
732251 - Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	8,7	8,6	9,7	↗ 12,1%

	Rappel BP 2025	Budget voté 2025	BP 2026	Evolution Voté 2025/ BP 2026
7324 - Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	11,0	10,8	10,7	↘ -1,3%
7358 - Autres (Fds fraction TVA, Fds de sauvegarde, régularisations TVA N-1)	4,1	4,3	8,7	↗ 103,6%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)	176,7	177,7	175,4	↘ -1,3%
dont Compensations / dotations de l'Etat, dont :	104,4	103,7	102,7	↘ -0,9%
74121 - Dotation forfaitaire des départements	47,5	47,6	47,5	↘ -0,2%
741221 - Dotation de fonctionnement minimale des départements	14,6	14,6	14,6	→ 0,0%
741223 - Dotation de compensation des départements	20,8	20,8	20,8	→ 0,0%
744 - FCTVA	0,6	0,6	0,6	→ 0,0%
74621 - DGD	3,4	3,4	3,4	→ 0,0%
7482 - Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité fo	1,4	0,7	0,1	↘ -92,3%
748312 - D.C.R.T.P.	12,1	12,1	11,9	↘ -1,7%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
74835 - Dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale	4,2	4,2	4,1	↘ -1,9%
74888 - Autres	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
dont Compensations / dotations des dépenses sociales, dont :	61,1	58,1	58,4	↗ 0,6%
74771 - Fonds social européen	3,1	3,1	5,1	↗ 66,3%
747811 - Dotation versée au titre de l'APA	36,0	38,0	37,5	↘ -1,1%
747812 - Dotation versée au titre de la PCH	9,6	10,3	9,7	↘ -5,5%
747818 Compensations des dépenses liées au Ségur de la santé sur APA & PCH (avenant 43-44, seuil du barème à 22€, dotation "qualité de vie")	9,8	4,1	3,6	↘ -12,2%
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	2,6	2,6	2,5	↘ -6,4%
dont Autres dotations / subventions / compensations	11,3	15,9	14,3	↘ -10,2%
Autres recettes Département	18,0	23,6	18,8	↘ -20,4%

Les produits des impositions continueraient d'être portés par les DMTO et la TSCA

En 2025, les recettes issues de la fiscalité seraient de 412,4 M€, en augmentation de 13,7 M€ par rapport aux recettes prévues en 2025 (soit +3,4%).

Les fractions compensatoires de TVA seraient, au mieux, atones en 2026

Les produits des « Impôts et taxes » seront portés à 191,2 M€ en 2026, soit stables par rapport à 2025.

Dans l'ordre de présentation du tableau, l'attribution de compensation de CVAE, compensant le surplus de recettes transférées à la Région en comparaison des charges dans le cadre du transfert de la compétence transport en 2017, et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) venant compenser les pertes financières liées à la réforme fiscale de 2010-2011 seront stables par rapport à 2025. Elles s'établiront respectivement à 3,6 M€ et 11,1 M€.

La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensant la perte des produits de la taxe sur le foncier bâti (TFB) des Départements, s'établirait à 144,4 M€ et serait atone par rapport à 2025. En 2026, elle serait équivalente à celle de 2025 revalorisée de l'évolution des produits de TVA nationaux entre 2024 et 2025. Néanmoins, dans la loi de fin de gestion, ceux-ci sont prévus en baisse de -0,3%. La prévision budgétaire du Département est ainsi plus optimiste et anticipe plutôt une stagnation des produits de TVA nationaux entre 2024 et 2025.

La fraction compensatoire de la CVAE (part de TVA nationale) devrait s'établir autour de 32,1 M€ en 2026. Comme la fraction de TFB elle est alors prévue en stabilité par rapport à 2025 malgré la baisse de la TVA nationale prévue par l'Etat.

Il est à noter qu'en 2025, le Département a perçu des régularisations de la TVA de 2024 (c/7358) à hauteur de 0,5 M€, ce qui ne sera pas le cas en 2026 puisqu'avec les nouvelles modalités de calculs de ces fractions de TVA, instaurées par la Loi de finances pour 2025, ces régularisations n'existent plus.

Les DMTO et la TSCA porteront la fiscalité « locale »

Parmi les produits de fiscalité, les recettes de la fiscalité « locale », devraient s'établir à 221,2 M€ en 2026, et seraient en hausse de +6,6% par rapport à 2025 (soit +13,7 M€).

L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) serait en hausse de 10,3% par rapport à 2025 (+0,2 M€) portant cette recette à 1,9 M€. Comme l'année dernière, cette croissance serait essentiellement due à celle des contributions des stations radioélectriques, en particulier celle des opérateurs mobiles dans le cadre du déploiement de leurs réseaux.

Les produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont prévus à 65,5 M€, soit en augmentation de +11,0% par rapport à 2025 (+6,5 M€).

Le nombre de ventes sur le territoire est prévu en hausse de 6,5%, à près de 10 900 ventes sur l'année, de même que l'assiette de prix qui devrait augmenter de 4,5%.

Ces évolutions anticipées intègrent l'harmonisation des taux de DMTO entre tous les secteurs à 4,5% et l'engagement respecté de ne pas augmenter ce taux et le poids de la fiscalité pour l'ensemble des ventes.

S'agissant de la taxe d'aménagement (TA), celle-ci s'établirait à 1,6 M€, soit en très légère hausse de 0,6% par rapport aux produits votés en 2025 (+0,1 M€). Cette prévision s'appuie essentiellement sur les constructions ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme avant le mois d'Août 2025. Si le nombre de permis de construire des logements était en baisse de -29% en 2024, une légère reprise est visible sur le début d'année 2025 (+4%).

Les produits de la compensation nationale taxe intérieure sur la consommation d'électricité (7,0 M€) devraient augmenter en 2026 de 2,2% (+0,2 M€). Cette prévision s'appuie sur la compensation de 2025, revalorisée par le taux d'inflation final prévu entre 2024 et 2025 (1,1%) et par l'évolution de la consommation sur le territoire départementale entre 2023 et 2024 (0,6%).

Les produits de la taxe sur les produits pétroliers et énergétiques (TICPE), pour les trois-quarts stables, devraient être s'établir à 33,3 M€ (-0,1% par rapport à 2025, soit -40 K€). Cette prévision s'appuie sur une hypothèse de légère baisse de la consommation de ces produits en 2026 (-0,6%) et est légèrement plus optimiste que celle de la Loi de finances pour

2026 (-0,8% par rapport aux produits exécutés en 2025).

Enfin, les produits de TSCA devraient s'établir à 112,0 M€, soit en forte augmentation entre 2025 et 2026 de près de +6,6% (+6,9 M€). Cette projection est plus prudente que celle issue de la Loi de finances pour 2026 (+7,4% par rapport aux produits de 2025).

- **Les produits issus de la péréquation portés par l'abondement du Fonds de sauvegarde par l'Etat**

Au regard de sa situation financière dégradée en 2023 et 2024, le Département bénéficierait du Fonds de sauvegarde en 2026

L'attribution au titre du fonds de péréquation des DMTO (9,7 M€) devrait repartir à la hausse en 2026 par rapport à 2025 (+1,0 M€, +12,1%). Cette remontée s'explique essentiellement par la reprise des produits de DMTO des départements en 2025, alimentant l'enveloppe redistribuée en 2026. Ainsi, en s'appuyant sur une augmentation des DMTO de +21,7%, l'enveloppe nationale devrait s'élever à 1 636 M€ en 2026 contre 1 519 M€ en 2025. Cette prévision intègre la redistribution de 7,3 M€ des prélèvements au titre du DILICO de 2025.

Par ailleurs, au regard du dynamisme des DMTO en 2025, la contribution du Département au Fonds de péréquation des DMTO serait également en hausse en 2026, s'établissant à 3,9 M€. Le solde du Fonds serait de 5,9 M€ soit une hausse de près de +0,9 M€ par rapport à 2025.

La compensation relative aux frais de taxe foncière sur les propriétés bâties (ou dotation de compensation péréquée, DCP) est prévue

en légère baisse en 2026 (-1,3%, soit -0,1 M€) et s'établirait à 10,7 M€. Malgré la hausse de l'enveloppe nationale de 3,1% (1 268 M€), basée sur celle des bases d'impositions de la taxe foncière de 2025, l'évolution des critères de répartition, notamment celui du reste à charge de N-2, entraînerait une légère baisse de l'attribution du Département.

Enfin, s'agissant des autres compensations de TVA, celles-ci devraient être en forte hausse de plus de 104 % (soit +4,4 M€) et s'établir à 8,7 M€. Elles intègrent l'attribution du Département au titre du Fonds de sauvegarde de 2026.

Tout d'abord, le fonds complémentaire de fraction de la TVA, compensant le manque de dynamisme de la compensation de TVA initiale par rapport aux produits de TFB de 2020, s'établirait à 3,7 M€ (-0,1 M€). En effet, l'enveloppe nationale de 250 M€ restera stable en 2026.

L'Etat prévoit dans le Projet de loi de finances pour 2026 d'activer, comme en 2024, le Fonds de sauvegarde. Contrairement à 2024, le Département en bénéficierait à hauteur d'environ 5 M€.

Pour rappel, ce fonds est un complément au Fonds complémentaire de TVA et son enveloppe est alimentée chaque année par le dynamisme de TVA. Pour 2026, l'Etat abondera l'enveloppe pour atteindre soit 300 M€, montant prévu dans le PLF initial, soit 600 M€, annonce faite par le Premier Ministre aux assises des Départements. Pour être éligible à une attribution, le Département doit à la fois afficher un taux d'épargne brute moyen 2023-2024 inférieur à 12% (6,9% pour la S&L) et un indice de fragilité sociale (IFS) de 2023 (4,6) supérieur à 95% de l'IFS moyen national (4,3). L'enveloppe est ainsi répartie parmi les départements éligibles en fonction des critères d'attribution, pondérée par la population.

- Les dotations et participations impactées par la réforme des concours APA et PCH de la CNSA

Les recettes de dotations et participations devraient s'établir à 175,4 M€ en 2026, et seraient alors en baisse de 1,3% (soit -2,2°M€).

En premier lieu, les dotations de l'Etat s'élèveraient à 102,7 M€, soit une baisse de 0,9% (-1,0 M€).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être en très légère diminution par rapport à 2025 (-0,2%, soit -0,1 M€), du fait de la baisse de la population du Département projetée pour le calcul de la part « Dotation forfaitaire » (recensement de 2023). Encore cette année, l'enveloppe de la DGF allouée aux Départements est maintenue.

Les produits du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à 0,6 M€ devraient globalement se maintenir en 2026. Alors que le PLF pour 2026 prévoit sa suppression, les dépenses de 2025 devraient bien être compensées au titre du FCTVA de 2026.

La Dotation générale de décentralisation (DGD) est également prévue stable en 2026 à 3,6 M€.

Les produits issus de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière seraient en forte baisse en 2026 de -0,9°M€ et s'établiraient à 50 K€. Cette recette, en provenance de l'Etat, compensait notamment 50% de l'abattement appliqué sur les transactions immobilières situées en ZFRF. Ainsi, alors que celui-ci serait supprimé à partir de Juin 2026, les produits de DMTO augmenteraient du double de la perte de ces recettes de compensation.

Comme depuis 2023, la dotation de compensation de la réforme de la taxe

professionnelle (DCRTP) des Départements fait partie des variables d'ajustement de l'Etat en 2026. L'attribution pour la Saône-et-Loire devrait ainsi s'élever à 11,9 M€, soit -1,7%, (-0,1 M€).

La dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTC) ne ferait finalement pas partie des variables d'ajustement de l'Etat en 2026 et devrait ainsi rester stable.

Les concours APA et PCH en baisse entre 2025-2026 du fait des nouvelles modalités de calcul dans le cadre de la réforme des concours

Par ailleurs, les principales dotations compensant les charges sociales devraient s'établir à 58,4 M€, soit une légère hausse de 0,6% (+0,4 M€) par rapport aux produits prévus en 2025. Néanmoins, sans la hausse de recettes spécifique compensant la montée en puissance des charges liées au Fonds social européen (FSE), ces dotations seraient en baisse de -1,5 M€.

Les recettes liées à la mise en œuvre du Fonds social européen (FSE) devraient être ainsi en forte hausse de 66,3% (5,1 M€ ; +2,0 M€ par rapport à 2025) en parallèle de la hausse des dépenses.

Sur le champ de la dépendance des personnes âgées et handicapées, les dotations seraient impactées par la réforme des concours APA et PCH de la CNSA et seraient en baisse de 2,9% (-1,5 M€) en s'établissant à 50,9 M€.

Les concours « classiques » de la CNSA compensant les dépenses APA 1&2 et PCH seraient ainsi en baisse par rapport aux produits votés en 2025 de 2,1% (-1,0°M€) et de 7,9% par rapport aux prévisions du budget primitif 2025 (-4,1°M€). Ils s'établiraient à 47,2 M€.

La compensation liée à la mise en œuvre de la dotation complémentaire, dite « qualité de vie », dans le cadre de l'APA et de la PCH s'établirait à 3,6°M€ et serait en diminution de -12,2% (-0,5°M€).

Sur le champ de l'insertion, l'attribution au titre du Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) s'établirait à 2,5 M€ et serait en légèrement baisse de -0,1°M€ par rapport à 2025 (-6,4%). L'enveloppe nationale serait stable mais les critères de répartition de ce fonds du Département, notamment du RSA, s'amélioreraient comparativement aux autres Départements et entraîneraient une baisse de l'attribution.

Enfin, les autres dotations de l'État, de la Région, de l'Union Européenne, des communes et EPCI devraient diminuer de -10% et s'élèveraient à 14,3 M€ (-1,6 M€).

La participation de l'Etat pour la prise en charge des Mineurs non accompagnés serait en baisse de 90% (soit -0,5 M€) en 2026. En effet, aucune compensation est attendue puisque le nombre de MNA accueillis en 2025 s'est maintenu par rapport à 2024. Seule l'augmentation de ce nombre est compensée par l'Etat.

La compensation perçue au titre des actions portées dans le cadre du Service public de l'insertion et emploi (SPIE) serait en baisse de 87% (soit -0,9°M€), au niveau de la charge prévue, à 0,1°M€.

rapport à 2025 (soit -2,2°M€). Ceux-ci se sont en effet situés à un niveau encore très élevé en 2025. En effet, la compagnie nationale du Rhône a connu une forte hausse de son résultat net en 2023 de +145% par rapport à 2022. Concomitamment à cela, elle a fait le choix de reverser la quasi-totalité de ce résultat historique à ces actionnaires, alors qu'elle n'en reversait que 65% jusqu'en 2022. Des incertitudes restent néanmoins quant à ce niveau de résultat dans les années à venir et à la part que la CNR décidera de reverser à ses actionnaires.

Par ailleurs, le Département a perçu des produits exceptionnels en 2025 liés à des indemnités perçus suite à des sinistres à hauteur de 1°M€. La prévision pour 2026 revient à un niveau plus classique de 0,1°M€ (soit -0,9°M€).

Enfin, à l'étape du budget primitif, les produits des mandats annulés sur exercices antérieurs sont prévus à 0,1 M€, soit -1,2 M€ par rapport au budget voté en 2025.

- Les autres recettes de fonctionnement chuteraient fortement

Les autres recettes (18,8 M€) seraient en baisse de -4,8 M€ en 2026 (-20,4%).

Les produits des participations s'élèveraient à 1,5°M€ et seraient alors en baisse de -60% par

Les principales recettes (montant recette / écart BP 2026 par rapport au voté 2025)

			
DMTO	TSCA	Fractions TVA	Concours CNSA APA / PCH
65,5 M€ / +11%	112,0 M€ / +6,6%	176,5 M€ / -	47,2 M€ / -2,1%

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes se stabiliseraient

	Rappel BP 2025	Budget voté 2025	BP 2026	Evolution Voté 2025/ BP 2026
Total recettes Budgets annexes	19,3	19,3	19,5	↗ 1,2%
Périmètre du budget annexe CDS (dont subvention BP)	13,1	13,1	13,3	↗ 2,1%
Produits d'activité	6,6	6,8	5,9	↘ -13,0%
Dotations et participations	3,1	3,0	3,5	↗ 16,4%
Participations extérieures (dont Teulade)	2,8	2,8	3,3	↗ 16,7%
FCTVA (fonctionnement)	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
Autres	0,3	0,2	0,3	↗ 11,9%
Participation du Budget principal - Subventions & reprise du déficit	3,3	3,2	3,8	↗ 19,2%
Subventions du budget principal	3,3	3,2	3,8	↗ 19,2%
Reprise du déficit antérieur	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%
Autres RF	0,0	0,0	0,1	→ 0,0%
Périmètre du budget annexe THD	6,2	6,2	6,2	↘ -0,8%
Redevances	5,0	5,0	5,3	↗ 6,0%
Remboursement des frais au Département par BFC fibre	1,2	1,2	0,0	↘ -100,0%
Dédits & pénalités	0,0	0,0	0,9	↗ +100,0%
Autres RF	0,0	0,0	0,0 ¹	↗ 93,3%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	19,3	19,3	19,5	↗ 1,2%

¹ : montant 2025 : 1 500 € / 2026 : 2 900 €

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seraient stables en 2026 à 19,5 M€ (+1,2%, soit +0,2 M€). En neutralisant la subvention du budget principal (BP) vers le budget annexe du Centre départemental de santé (CDS) elles seraient de 15,7 M€ et diminueraient de 2,4% (-0,2 M€).

Les recettes propres du Centre départemental de santé (CDS), hors participations du budget principal, s'établiraient à 9,5 M€. Elles seraient ainsi en baisse par rapport à celles prévues en 2025 de 3,5% (-0,3 M€).

Les produits liés à l'activité du centre de santé seraient de 5,9°M€, soit en baisse de -13,0% par rapport à ceux votés en 2025 (-0,9°M€).

Parmi les participations extérieures, les rémunérations forfaitaires complémentaires à l'acte devraient augmenter de +11,3% (2,6°M€, soit +0,3°M€) à l'aune du nouvel accord national des centres de santé conclu avec la Caisse nationale d'assurance maladie en Août 2025. La subvention TEULADE devrait elle se stabiliser autour de 0,6°M€.

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées par la subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) relative au financement du dispositif d'accès à un psychologue en centre de santé globalement stable à 0,3°M€.

Par ailleurs, à partir de l'exercice 2026, le budget annexe du CDS refacturera au budget principal son activité liée aux compétences départementales, notamment de PMI, au réel. Ainsi, l'estimation de cette activité serait de 0,4°M€ pour cette année.

Au regard de ces recettes propres au budget annexe et de ses dépenses, la subvention d'équilibre du budget principal s'élèverait alors à 3,4°M€.

Après une forte baisse entre 2024 et 2025 liée à la fin du déploiement du réseau, les recettes de fonctionnement du budget annexe du Très haut débit se stabiliseraient en 2026 autour de 6,2 M€.

Le montant de la redevance devrait s'élever à 5,3 M€ en légère augmentation de +0,3 M€ par rapport à 2025.

Enfin, les produits du budget annexe de l'EHPAD de Mervans devraient légèrement diminuer en 2026 par rapport à 2025 compte tenu de l'évolution des charges financières.

Le Département reste ambitieux en matière de recherche de financement des investissements mais est plus réaliste

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- sans les écritures de résultats,
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment
- hors les produits de cessions, prévus en section d'investissement au budget

mais perçus en fonctionnement au compte administratif.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles sont prévues à 27 M€, représentant une baisse de - 8,0°M€ par rapport à 2025.

Les recettes d'investissement du budget principal

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 24,2 M€ en 2026. Par rapport aux recettes votées en 2025, elles seraient ainsi en forte baisse de -19,6% (soit -5,9 M€).

	Rappel BP 2025	Budget voté 2025	BP 2026	Evolution Voté 2025/ BP 2026
Périmètre du budget principal - dont :	28,8	30,1	24,2	↘ -19,6%
Recettes d'équipement	14,7	15,9	10,2	↘ -35,9%
13 - Subventions d'investissement	14,7	15,0	10,2	↘ -31,9%
dont 133121 - Dotation Départementale d'Equipements des Collèges (DDEC)	2,6	2,6	2,6	→ 0,0%
dont 13313/13413 - Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)	3,7	3,7	2,5	↘ -32,4%
dont Autres subventions d'investissement	8,4	8,7	5,1	↘ -41,2%
204 - Subventions d'équipement	0,0	0,9	0,0	↘ -100,0%
Autres recettes d'équipement	0,0	0,0	0,0	↘ -100,0%
Recettes financières	14,1	14,1	14,0	↘ -1,3%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,4	0,5	2,1	↗ 356,3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11,2	11,2	9,3	↘ -17,0%
dont FCTVA	11,2	11,2	9,3	↘ -17,0%
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,1	0,1	0,1	→ 0,0%
27 - Autres immobilisations financières	2,2	2,3	2,5	↗ 8,0%
Opé. pour comptes de tiers	0,2	0,1	0,0	↘ -71,6%
Dépôts et cautionnements reçus	0,0	0,0	0,0	→ 0,0%

hors résultats de l'exercice précédent, hors emprunt

- Les recettes d'équipement en baisse du fait de l'ajustement des prévisions de subventions

L'ambition sur les recettes d'équipement (10,2 M€), principalement composées de subventions et diverses participations, est mise en conformité avec les financements obtenus au cours des deux dernières années. Elles sont ainsi prévues en diminution de 35,9% entre 2025 et 2026 (-5,7 M€).

S'agissant de la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC), son

montant est encore cette année gelé. Il sera donc, comme en 2024, de 2,6 M€.

Les projets subventionnés par la DSID sont désormais à jour

La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) devrait s'établir à 2,5 M€ et serait en baisse de -1,2 M€. De nombreux projets subventionnés au titre de la DSID d'exercices antérieurs ont été soldés en 2025. Ainsi, en 2026, l'essentiel des recettes attendues concernent des projets financés au titre des millésimes 2024-2026 de la DSID.

Les prévisions des autres subventions d'investissement (5,1 M€) seraient en forte baisse en 2026 (-3,6 M€).

Parmi elles, les recettes prévues au titre du fonds vert de 0,7 M€ seraient en augmentation par rapport à 2025 de +0,3 M€ malgré la poursuite de la baisse de l'enveloppe nationale prévue par la Loi de finances pour 2026. En effet, cette hausse concerne essentiellement des projets financés au titre du fonds des années antérieurs.

Les autres produits liés à la recherche de financements externes sont prévus en diminution de -2,5°M€ par rapport à 2025 et s'établissent à 2,5°M€. Le Département a en effet mis en place depuis plusieurs années un programme ambitieux en matière de recherche de financements. Confronté néanmoins à la limitation des enveloppes allouées par les différents financeurs, du fait de leurs propres contraintes financières, les recettes attendues sont prévues à la baisse dès 2026 malgré que l'ambition reste intacte.

- Les recettes financières baisseraient

Les recettes financières (14,0 M€) sont prévues globalement stables entre 2025 et 2026.

Cette stabilité est due à la forte hausse prévue des produits de cessions passant de 0,5 M€ en 2025 à 2,1°M€ en 2026 (+1,6°M€). Plusieurs ventes de bâtiments à forte valeur sont prévues en 2026, dans le cadre de la politique immobilière du Département.

Hors ces produits exceptionnels, les autres recettes financières seraient en diminution.

Cette baisse est essentiellement due à celle de l'attribution perçue au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 2026 correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2025 éligibles. Elle est en effet estimée à 9,3 M€, en baisse de -1,9°M€ par rapport à 2025 (-17,0%). Les dépenses éligibles passeraient ainsi de 68,5°M€ en 2024, pour rappel un niveau d'investissement record pour le Département, à 55,5 M€ en 2025.

Les autres recettes financières devraient s'établir à 2,5 €, en hausse de +0,2°M€ par rapport à 2025.

Les recettes d'investissement des budgets annexes en forte baisse en 2026 marquant l'achèvement du financement du déploiement du THD sur le territoire

	Rappel BP 2025	Budget voté 2025	BP 2026	Evolution Voté 2025/ BP 2026
Total recettes Budgets annexes	4,8	4,8	2,8	⬇️ -42,7%
Périmètre du budget annexe CDS	0,8	0,8	0,9	⬆️ 0,8%
Subvention du BP	0,8	0,8	0,8	⬆️ 0,8%
FCTVA	0,1	0,1	0,1	⬆️ 1,3%
Périmètre du budget annexe THD (hors dette)	4,0	4,0	1,9	⬇️ -51,9%
Etat	3,3	3,3	1,9	⬇️ -44,1%
Région	0,7	0,7	0,0	⬇️ -100,0%
Autres recettes	0,0	0,0	0,1	➡️ 0,0%
FEDER	0,0	0,0	0,0	➡️ 0,0%
Périmètre du budget annexe EHPAD Mervans	0,2	0,2	0,2	⬆️ 0,9%

Les recettes d'investissement du budget annexe du CDS devraient être stables à 0,9 M€ en 2026.

Les recettes d'investissement liées au déploiement du réseau de la fibre optique devraient fortement diminuer de -2,1 M€ en 2026 et s'établir à 1,9 M€.

Aucune subvention de la Région n'est en effet attendue dès 2026 pour le THD (-0,7 M€ par rapport à 2025).

La subvention du Fonds national pour la société numérique (FSN) devrait s'élever respectivement à 1,9 M€ (-1,5 M€) correspondant au solde de la participation de l'Etat.

Enfin, une participation financière des fournisseurs d'accès à internet aux travaux de dévoiement et d'enfouissement obligatoires (vie du réseau) est attendue à partir de 2026 à hauteur de 50 K€.

MALGRE UN CONTEXTE FINANCIER TRES CONTRAINT, LE DEPARTEMENT POURSUIT EN 2026 SON HAUT NIVEAU D'AMBITION POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE SAONE-ET-LOIRE

Budget 2026, budgets principal et annexes, hors dette et mouvements financiers

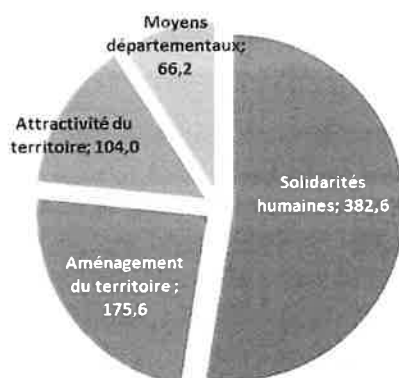
en M€	Investis- sement	Fonction- nement	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	16,17	313,63	52,77	366,41	382,57
Autonomie	7,41	220,55	7,80	228,35	235,75
Enfance et famille	1,37	83,72	30,75	114,47	115,84
Logement social et Habitat	7,39	3,05	0,46	3,51	10,90
Accompagnement social	0,00	1,23	13,62	14,85	14,85
FSE	0,00	5,09	0,14	5,23	5,23
Aménagement du territoire	84,82	49,33	41,44	90,76	175,59
Collèges	18,39	16,06	21,99	38,04	56,43
Routes et infrastructures	28,76	4,53	16,44	20,97	49,73
Réseaux numériques et THD	11,20	1,69	0,62	2,31	13,51
Sécurité et protection civile ¹	9,90	23,75	0,25	24,00	33,90
Aides aux territoires de la Saône-et-Loire	8,33	1,04	1,59	2,63	10,95
Environnement	4,84	0,27	0,04	0,31	5,15
Politique agricole	3,41	1,99	0,51	2,50	5,91
Attractivité du territoire	5,07	78,25	20,69	98,94	104,01
Santé	2,59	5,11	12,34	17,45	20,05
Culture	1,72	3,30	4,47	7,77	9,49
Attractivité et tourisme	0,39	1,70	0,64	2,34	2,73
Sport et vie associative	0,31	2,74	0,41	3,15	3,47
Insertion	0,06	65,39	2,84	68,23	68,29
Moyens départementaux	17,18	32,08	16,99	49,07	66,25
Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	1,15	12,91	1,13	14,04	15,19
Ressources humaines	0,01	6,05	4,96	11,01	11,01
Autres moyens ²	4,94	5,19	6,64	11,83	16,77
Moyens immobiliers	11,08	7,93	4,26	12,19	23,28
Total général	123,24	473,30	131,88	605,18	728,42

¹ intègre les actions et constructions des gendarmeries

² dont les interventions sur le patrimoine départemental, les moyens informatiques, les actions de communication et de coordination, les affaires juridiques (voir la description des actions ci-après)

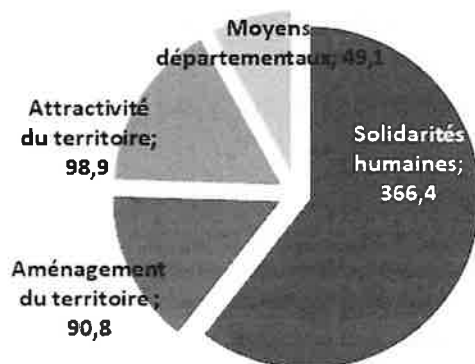
Pour la Saône et Loire, le Département agit !

Budget total 2026 (en M€)
Budgets principal et annexe - Département de Saône-et-Loire



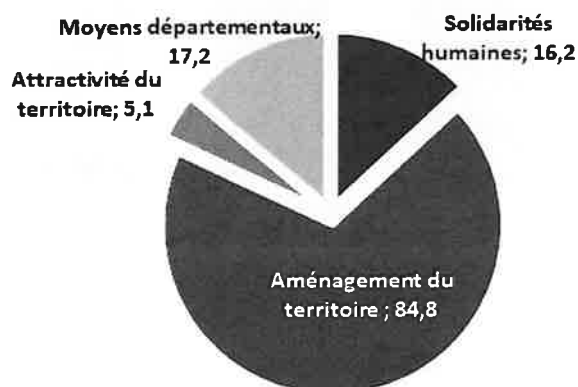
Masse salariale répartie dans les politiques publiques

Dépenses réelles de fonctionnement 2026 (en M€)
Budgets principal et annexe - Département de Saône-et-Loire



Masse salariale répartie dans les politiques publiques

Dépenses réelles d'investissement 2026 (en M€)
Budgets principal et annexe - Département de Saône-et-Loire



Hors dette

SOLIDARITES HUMAINES : Pour soutenir et accompagner nos politiques sociales, le Département augmente de nouveau ses dépenses en faveur des solidarités humaines

Le Département réaffirme sa volonté d'être la collectivité des solidarités humaines et maintient son engagement en faveur des plus fragiles, pour répondre au défi du vieillissement, de la prise en charge des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance.

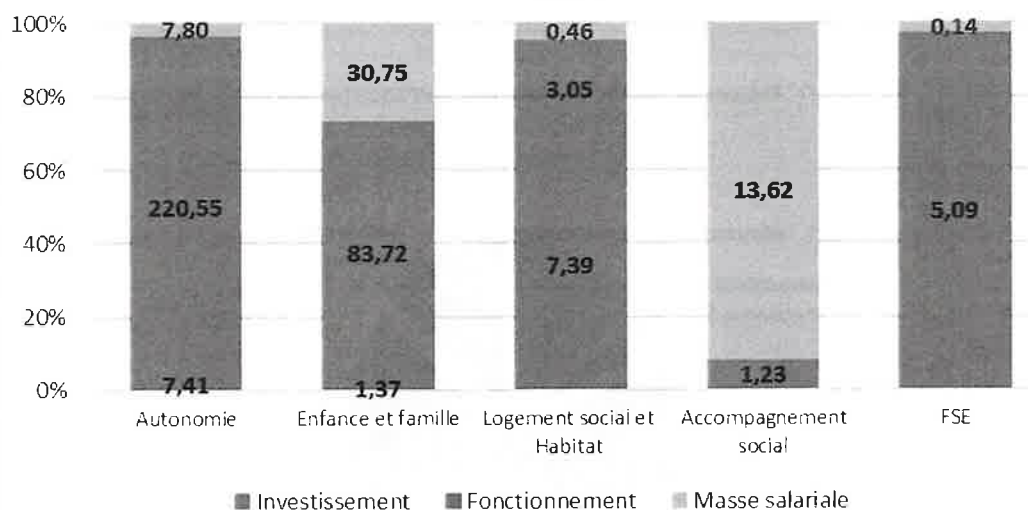
En tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département a adopté, un Schéma Unique des Solidarités, (Solidarités 71), qui constitue la feuille de route du Conseil Départemental pour soutenir, accompagner et apporter des réponses adaptées en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap, de soutien aux enfants et aux familles et d'insertion professionnelle.

Malgré les contraintes qui pèsent sur ses finances, le Département poursuit sa mobilisation en faveur des actions de prévention, et développe également de nouvelles réponses alternatives à l'hébergement collectif (accueil familial, habitat inclusif, maintien à domicile, mesures renforcées en milieu ouvert pour les enfants, diversification des modalités d'accueil en protection de l'enfance...)

Le budget consacré à ces mission essentielles demeure le plus important et s'élève en 2026 à 382,6 M€

Répartition des dépenses et de la masse salariale par politique, hors dette
(% des dépenses, montant en M€)

Solidarités humaines



Accompagnement social : ensemble des agents polyvalents du service social départemental

** La masse salariale de la politique « Enfance et Famille » intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance qui prennent en charge à leur domicile les enfants placés (13,8 M€)



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

✓ **Autonomie**

Pour l'année 2025, le budget pour l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'élève à 235,8 M€ (fonctionnement et investissement).

En raison des contraintes budgétaires encore plus fortes qui pèsent sur l'exercice 2026, la lettre de cadrage fixe des dépenses de fonctionnement 2026 quasi identiques à celles de 2025.

Malgré un budget contraint, le maintien à domicile reste une priorité majeure pour le Département avec la poursuite des financements pour les projets suivants :

✓ **La dotation complémentaire :**

En 2026, la dotation complémentaire mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 par le Département de Saône-et-Loire, accompagnera 24 services autonomie à domicile (SAD). Le montant des dotations attribuées au titre de l'année 2026 s'élève à 4,88 M€ (APA + PCH).

Cette dotation permet, d'une part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail du personnel d'intervention qui constitue un facteur d'attractivité dans un contexte tendu au niveau des ressources humaines.

Ces dépenses sont compensées à 100% par la CNSA sur la base des dépenses réelles réalisées par les SAD.

✓ **Le fonds mobilité :**

Ce fonds est destiné à soutenir la mobilité des professionnels de l'aide à domicile ainsi que l'organisation de temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques entre les professionnels.

Une aide financière est versée par la CNSA aux Départements et aux collectivités territoriales uniques. Il s'agit d'un fonds pérenne, avec des conditions de mise en œuvre simplifiées en 2025.

L'aide attribuée au titre de l'année 2025 s'élève à 0,96 M€ pour le Département de Saône-et-Loire. Ce montant est reconduit à l'identique sur le BP 2026, le montant de la compensation n'étant, à ce jour, pas connu.

Sur les dépenses, des crédits à hauteur de 0,66 M€ ont été inscrits. Le reste des crédits est inscrit sur les dépenses d'investissement. L'attribution des crédits aux SAD a fait l'objet d'une répartition lors de la CP du 28 novembre 2025.

✓ **La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)**

En 2026, la contractualisation territoriale représente un montant de 0,47 M€ pour les territoires de l'Autunois, du Charolais Brionnais, du Chalonnais et de la Bresse. En parallèle, le forfait autonomie finançant les actions de prévention en résidences autonomie représente quant à lui un montant de 0,70 M€. Ces dépenses sont intégrées dans le budget global de la CFPPA (2,2 M€) avec une compensation à 100% par la CNSA sur la base des dépenses réelles réalisées.

Par ailleurs, le Département a engagé en 2025 une nouvelle démarche de contractualisation avec les acteurs de la Bresse bourguignonne.

✓ **Le soutien aux aidants**

Le Département maintient son soutien aux proches aidants en s'appuyant sur des partenaires reconnus. Des actions sont financées à hauteur de 74 K€, dont 80% par la CNSA.

Politique en faveur des personnes handicapées

Sur un budget global de **220,5°M€** alloués, **119,15°M€** sont dédiés au handicap (54 %).

L'aide sociale à l'hébergement en établissement (ASH) constitue le premier poste de dépense : 79,8°M€ dont 71,04°M€ pour les établissements et services Personnes Handicapées (PH) et 8,7°M€ pour les établissements de type Personnes Agées (PA).

Pour les structures PH, le taux directeur pour 2026 est de 0 %.

Toutefois, l'évolution 2026 s'explique par des créations de places dans le cadre du plan « 50 000 solutions ». L'impact des créations de places est chiffré à 0,32°M€.

Le taux directeur pour les structures PA est fixé à 0%.

Les prestations individuelles qui contribuent au maintien à domicile sont également marquées par des évolutions de leur périmètre ou de leur montant. Elles représentent 29,33°M€ dont 24,91°M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap Adultes. La dynamique de la PCH Parentalité et l'élargissement de l'aide humaine de la PCH aux personnes avec un handicap psychique, cognitif ou des troubles du neurodéveloppement se poursuit sur 2026. La projection du réalisé 2026 prend en compte une évolution de +7% du nombre de bénéficiaires et une évolution du plan moyen de +1,7%.

Le budget pour **les transports des élèves handicapés** est maintenu à 3,3 M€ dans l'attente du chiffrage de l'impact financier lié aux nouveaux marchés qui seront effectifs pour la rentrée 2025/2026.

Politique en faveur des personnes âgées

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées de 100,95 M€.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) constitue la principale dépense avec un montant de 82,9°M€.

L'estimation du réalisé pour l'APA à domicile est basé sur une activité similaire à 2025 pour les SAD et un nombre de bénéficiaires stable.

Par ailleurs, la diminution du tarif du portage de repas se traduit par une économie de 0,36°M€, tandis que l'impact « lien social » est évalué à 1,09°M€.

Sur l'APA en établissement, le point GIR est maintenu à 8,19 €.

L'expérimentation de la fusion des sections soin et dépendance (FGU) à compter du 1^{er} juillet 2025 sur 23 départements se poursuit sur 2026. L'impact est chiffré à 0,54°M€ en année pleine.

L'Aide Sociale à l'hébergement en établissement (ASH) s'élève à 14,03°M€.

Pour 2026, l'évolution retenue est de +1,3%. Elle ne vient pas d'une hausse générale des tarifs (taux directeur à 0%) mais d'ajustements ciblés pour certaines structures, notamment des EHPAD en difficulté financière.

Le montant des recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de 66,6 M€.

Concours CNSA (APA et PCH)

La réforme des concours CNSA et la création de deux concours (PA et PH) est mise en œuvre sur le second semestre 2025. Les concours APA, PCH, article 47 et tarif plancher sont concernés.

Les autres concours (dotation complémentaire et la CFPPA) sont maintenus.

Montant estimatif du concours PA : 37,52 M€

Montant estimatif du concours PH : 9,73 M€

Recettes Ségur

Inscription d'un montant similaire à 2025, soit un montant de 2,87°M€ dont 1,63°M€ au titre du Ségur 1 et 1,24°M€ pour le Ségur 2. Les recettes du Ségur pour tous (Ségur 2) sont

fléchées en totalité sur la Direction de l'Autonomie.

Le **budget d'investissement** de 1,67°M€ permettra le financement des projets suivants :

- ✓ Fonds mobilité : 1,07°M€,
- ✓ Habitat Inclusif : 18,7°K€ qui correspond au versement du solde de la MFSL pour la Résidence Jacques Brel prévu initialement en 2025,
- ✓ Adaptation des logements des accueillants familiaux : 15 K€,
- ✓ L'habitat inclusif : 0,34°M€,
- ✓ Subvention exceptionnelle pour St Bonnet de joux : 0,25°M€.

✓ **Enfance et Famille**

En 2026, le Département poursuivra ses engagements définis par le Schéma unique des solidarités en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Il prolongera en particulier la démarche engagée de transformation de l'offre et de l'accompagnement en protection de l'enfance, vers une réponse plus diversifiée et individualisée aux besoins des enfants accompagnés. Les projets prévus répondent également aux objectifs de la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance. Le Département doit de plus prendre en compte les obligations réglementaires nouvelles, en fonction des compensations prévues.

En complément, l'accent sera mis sur la prévention, avec une réflexion sur les évolutions de la PMI et une clarification de la stratégie départementale en matière de prévention. Le Département poursuivra enfin l'accompagnement de la création du service public petite enfance, suite à la loi plein emploi du 18 décembre 2023, et les décrets et référentiels nationaux publiés en application.

L'ensemble du budget de fonctionnement Enfance et famille, masse salariale comprise, s'élève à **114,5°M€** en 2026

Le Département maintient son engagement sur la **prévention**, dans le domaine de la santé, de **l'accompagnement médico-social précoce** et du **soutien à la parentalité** pour **2,43°M€**. Au regard du contexte budgétaire, les subventions aux associations dans le domaine de la santé et du soutien à la parentalité ont été réduites de 25% en 2025.

Elles sont maintenues en 2026 au niveau de 2025. Le soutien aux centres de santé sexuelle est légèrement renforcé, au regard d'une activité en hausse et de l'élargissement des actions collectives de prévention auprès des jeunes.

Par ailleurs, le Département poursuit sa politique ambitieuse de **protection de l'enfance**, avec une stratégie de transformation de l'offre et de l'accompagnement (pour un montant de 94,84°M€), notamment avec la création du Villages d'enfants à Saint-Gengoux-le-National.

Les mesures de **prévention renforcées** sont maintenues, dans un objectif de prévention de l'entrée en protection de l'enfance. Le recours au droit commun pour les services de techniciens d'intervention sociale et familiale (**TISF - 2,39°M€**) sera privilégié – financements CAF –, pour replacer les financements départementaux dans une logique de subsidiarité.

Enfin, la modification du règlement des aides financières adoptée en 2025 s'appliquera en année pleine (1,08°M€)

Le Département porte depuis plusieurs années **une stratégie de développement des mesures alternatives au placement institutionnel**. Elle s'est traduite en 2025 par l'ouverture de 120 places dédiées à l'accompagnement à domicile renforcé pour soutenir les retours en famille à l'issue d'une mesure de placement.

Le déploiement de ces places se finalisera début 2026. Par ailleurs, suite à deux décisions de la Cour de cassation, les mesures de placement à domicile ont été transformées en 2025 en mesures d'accompagnement éducatif à domicile renforcées avec possibilité d'hébergement exceptionnel (AEMO ou AED RH).

Enfin, il est proposé de renforcer en 2026 la progressivité du dispositif de milieu ouvert, en transformant à budget constant une partie des places d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) classiques en mesures renforcées (AEMO R). Le montant des mesures d'accompagnement et de prévention est prévu à hauteur de 12,20 M€.

Pour compléter le travail sur les sorties et alternatives au dispositif de placement institutionnel, le Département publiera en 2026 un appel à projets pour spécialiser et renforcer l'accompagnement des 150 enfants accueillis chez des tiers et développer cette modalité d'accueil, pour un montant de 0,87 M€.

Les modalités d'accompagnement des jeunes majeurs après leur sortie des lieux d'accueil ont également été renforcées.

Concernant l'accueil des enfants qui lui sont confiés, le Département finalisera le déploiement du plan enfance, par l'ouverture des places accueil atypiques restantes, et la préparation de l'ouverture du **village d'enfants** en 2027 – impact budgétaire en fonctionnement dès la fin 2026.

Pour mieux s'adapter aux besoins des enfants à double vulnérabilité, il maintiendra le financement de **renforts éducatifs ponctuels**, et publiera un appel à projets conjoint avec l'ARS pour l'accueil d'enfants en situation de pluri-handicap

Le montant de la prise en charge des enfants en établissement s'élèvera à 48,75 M€, en 2026.

Enfin, suite à un décret du 5 septembre 2025, le **nombre de professionnels accompagnant les enfants en pouponnière devra être renforcé**. Les modalités sont en cours d'étude.

L'attention portée à l'accueil familial est maintenue, avec un objectif de poursuite des recrutements pour compenser les départs en retraite pour un montant de 18,39 M€. L'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA), quant à lui, se stabilise depuis 2025 suite à une baisse des flux d'arrivée sur le territoire national.

Enfin, l'impact des mesures de revalorisation salariales, et en particulier l'élargissement des mesures Ségur Laforcade à l'ensemble des professionnels des établissements de protection de l'enfance associatifs, est pris en compte.

Les recettes attendues sur l'enfance sont de **2,68 M€**, dont 1,2 M€ pour la contractualisation prévention protection de l'enfance, à un niveau stable.

Pour la PMI, 0,13 M€ de remboursements par la CPAM sont également attendus, avec un objectif d'amélioration de la cotation des actes.

Pour l'ASE, la compensation de la prise en charge des jeunes majeurs devrait être reconduite à hauteur de 0,45 M€.

En revanche, les modalités de calcul de la compensation pour la prise en charge des MNA – différentiel entre le nombre de jeunes pris en charge en année N-1 et N-2 – devraient conduire à une forte baisse de la recette départementale en 2026 avec un montant attendu 50 K€.

Pour ce qui concerne l'investissement, l'année 2026 est notamment marquée par la fin des travaux du « **Village d'enfants** » financé par le Département à hauteur de 5,3 M€.

✓ Logement social et Habitat

Le déploiement du **Pacte territorial** en partenariat continue avec l'opérateur Habitat 71, pour un montant de 0,38 M€.

On notera également la mise en œuvre du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et d'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 71)**

En ce qui concerne l'investissement, l'année 2026 est marquée par :

- ✓ **La prolongation d'un an de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'OPAC qui sera à renouveler fin 2026 pour 3 ans**

Des engagements ont été définis dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectifs 2023-2025 entre l'OPAC Saône-et-Loire et le Département en matière d'action sociale, de soutien à la construction neuve, à l'adaptation du parc, au vieillissement des locataires et de performance énergétique du parc locatif.

Elle poursuit trois grands objectifs :

- permettre aux habitants de se loger dans des habitats accessibles financièrement et inclusifs,
- être un levier d'innovation sociale en matière d'habitat en proposant une offre de logement diversifiée coconstruite pour répondre au plus près des attentes et des besoins,
- booster les solidarités à l'échelle des quartiers d'habitat social afin de favoriser l'insertion, le lien social et la tranquillité des lieux de vie.

Pour 2026, la politique de l'OPAC Saône-et-Loire, en lien avec celle du Département, continuera d'être accompagnée financièrement à travers une subvention accordée par le Département.

Des discussions avec l'Etat sont en cours depuis plusieurs mois pour redonner une trajectoire financière soutenable à l'OPAC.

A l'issue, une nouvelle convention 2027-2029 devra être négociée et formalisée.

La poursuite des engagements financiers du Département dans les projets immobiliers des ESSMS

Il s'agit de poursuivre l'engagement financier du Département auprès des établissements

médico sociaux et sociaux dans leur projet de construction, de réhabilitation ou de transformation de l'offre afin de répondre aux besoins et aux attentes à venir des futures générations.

- ✓ **Réflexion à mener sur le niveau de contribution souhaitée par le Département dans le cadre du volet 3 des pactes territoriaux des EPCI et des OPAH RU**

Le Département porte depuis le 1^{er} janvier 2025 un **Pacte territorial France Rénov'** sur un périmètre comprenant 9 EPCI et dont l'opérationnalité de la mise en œuvre a été confiée à Habitat 71.

Ce partenariat permet de proposer sur les territoires concernés, une offre de service sur les missions obligatoires suivantes :

- Volet 1 : la dynamique territoriale dont l'objectif est de faire connaître la marque France Rénov' aux ménages comme référence en matière de rénovation énergétique.
- Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages quels que soient leurs revenus.
- Volet 3 (facultatif) relatif à l'accompagnement des ménages n'est pas intégré à ce stade.

En revanche, l'EPCI signataire ou non signataire du pacte porté par le Département peut s'engager individuellement dans un volet 3.

C'est pourquoi, un recueil par le Département sur les intentions de l'ensemble des EPCI est en cours afin d'apprécier sa capacité financière à apporter ou non son soutien financier aux volets 3 des EPCI

- ✓ **L'action sociale territoriale**

L'année 2026 est la 3^{ème} année de mise en œuvre du **Contrat Local des Solidarités**, qui

avec un montant de 0,88°M€ permettra de financer les projets phares suivants :

- Déploiement d'une équipe mobile de prévention des expulsions locatives par voie de marché public,
- Déploiement de 4 équipes mobiles pour détecter, soutenir et orienter les personnes vulnérables en milieu rural dans le cadre d'un appel à projet,
- Soutien aux actions de lutte contre la précarité alimentaire et de lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

Les actions du Schéma Unique des Solidarités 71 se poursuivront avec l'organisation d'une **journée des Solidarités en 2026** réunissant professionnels et partenaires des solidarités.

Enfin, les dépenses pour la mise en œuvre du programme « **Violences infra familiales** » sont estimées à **0,15 M€**

✓ **Gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen**

Le 29 septembre 2022, l'Assemblée départementale a renouvelé son engagement en tant **qu'autorité déléguée pour la gestion des crédits du FSE+** au titre de la programmation 2021-2027. Cet engagement a été formalisé par la signature, le 8 juin 2023, de la convention de subvention globale relevant du programme national FSE+ «°Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences°».

Le vote de l'Assemblée départementale en date du 17 décembre 2025 autorise la sollicitation d'un montant complémentaire de 3,69°M€, permettant d'atteindre le montant total alloué, soit 12,30°M€. Ce financement sera matérialisé par la signature de l'avenant n°2, lequel couvrira les exercices 2026 et 2027.

L'ensemble du budget FSE, masse salariale comprise, s'élève à **5,23°M€** en 2026.

La subvention globale couvre trois objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique H** : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité des publics défavorisés.

- **Objectif spécifique L** : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunies et les enfants.

- **Objectif spécifique A** : Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, en particulier les jeunes, les chômeurs de longue durée, les publics défavorisés et les personnes inactives, ainsi que promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale.

L'état de consommation des crédits se présente comme suit :

Objectif spécifique L : 0,36°M€ sont actuellement conventionnés sur une enveloppe totale de 0,57°M€. Les dossiers déposés lors du précédent appel à projets permettront de mobiliser le solde restant.

Objectif spécifique A : 1,16°M€ ont été conventionnés, pour une dotation initiale de 1,16°M€, traduisant une consommation complète de l'enveloppe dédiée à l'accès à l'emploi des jeunes et au renforcement de leur employabilité.

Il est prévu, au cours du premier semestre 2026, de lancer trois appels à projets au titre de l'objectif spécifique « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité des publics défavorisés », seul objectif disposant de crédits, pour un montant de 4,09°M€. Ces appels porteront sur les thématiques suivantes pour couvrir la programmation 2026-2027 :

- Encadrement et accompagnement des publics au sein des ateliers et chantiers d'insertion (ACI),

- Dispositifs d'accompagnement à l'emploi destinés aux publics confrontés à une exclusion du marché du travail (accompagnement socio-professionnel renforcé, facilitation des clauses sociales, stratégies territoriales d'insertion et innovation sociale),

- Actions de levée des freins à l'emploi des publics les plus éloignés (mobilité, lutte contre l'illettrisme).

AMENAGEMENT TERRITORIAL : Soutenir les territoires et la réalisation de projets d'avenir tout en préservant l'environnement

Malgré les contraintes financières, le Département poursuit son « rôle d'aménageur du territoire ».

Le Département fait de l'accompagnement des projets des collectivités un axe fort et prioritaire de sa politique d'aménagement. Il soutient et accompagne les projets des communes et des intercommunalités de Saône-et-Loire qui permettent d'assurer la conservation du patrimoine, l'attractivité de tous ses territoires, de soutenir l'activité économique locale et les services de proximité.

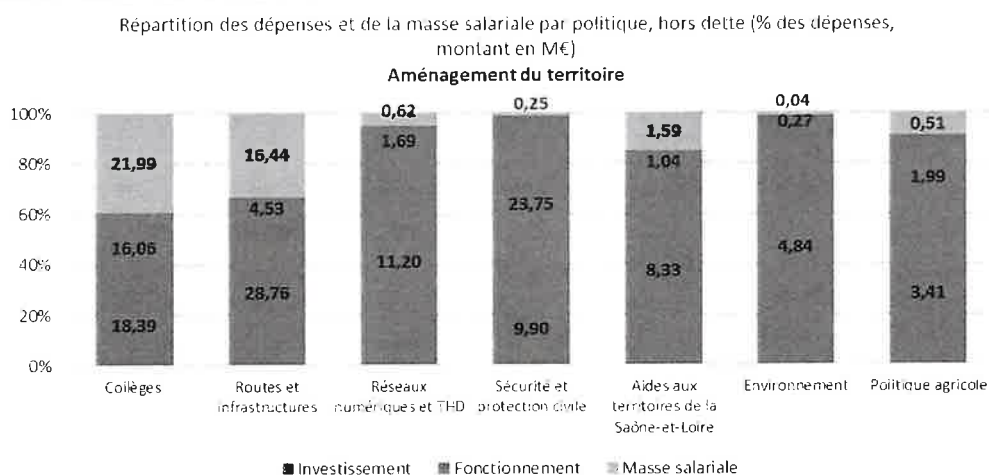
Après avoir assuré le déploiement de la fibre optique sur le territoire, le Département intervient désormais pour accompagner les usagers, promouvoir les services du numérique et favoriser l'inclusion numérique.

Il s'attache également à conforter le maillage des collèges sur tout le territoire et à garantir les conditions optimales pour la réussite de tous les élèves. Il poursuit le déploiement d'actions éducatives ambitieuses et une politique dynamique en faveur de la jeunesse.

En outre, les dépenses de ce secteur d'activité permettent d'assurer l'entretien et la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages d'art, ainsi que l'aide à la valorisation et à l'adaptation du secteur agricole.

Tout en assurant le développement indispensable de son territoire, le Département répond aussi aux enjeux de la transition écologique, notamment, en investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et en poursuivant le déploiement de son Plan environnement.

Le Département prévoit également près de 34 M€ pour assurer la sécurité de ses habitants, et à ce titre, maintient son soutien financier au SDIS et investit pour la rénovation et la reconstruction de plusieurs gendarmeries dans le cadre du plan national « 200 nouvelles brigades de Gendarmeries ».



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys.

✓ Collèges

Le budget total lié à la politique publique des collèges est de 56,4°M€ (fonctionnement et investissement).

Les dotations de fonctionnement versées aux collèges publics (4,1°M€) sont maintenues afin de ne pas mettre en difficulté leur équilibre budgétaire. Celles versées aux **collèges privés (3,3°M€)** sont en hausse car elles tiennent compte, avec un décalage des augmentations du prix de l'énergie en 2023.

Les collèges bénéficient toujours des deux **subventions liées à la restauration** et qui leur permettent d'acheter des produits locaux sur la plateforme **Agrilocal**. La subvention de 5 centimes par repas est maintenue pour un total de 0,11°M€ tandis que celle liée à la prise en charge de l'inflation passée diminue à 0,35°M€. La prise en charge de la différence entre le tarif de restauration départemental et celui de la Région bénéficie aux élèves des collèges de

Cluny, de Louhans et du Creusot Centre pour une prévision de 0,12°M€.

Le Département prend en charge de façon croissante des dépenses qui revenaient antérieurement aux collèges. Ainsi les **dépenses de gaz et d'électricité**, dans les marchés mutualisés départementaux, sont estimés pour 2026 à 2°M€ pour le gaz et à 1,8°M€ pour l'électricité. Il est à noter une diminution des prix de l'énergie puisqu'en 2025, les prévisions de dépenses de gaz étaient de 2,5°M€ et celles d'électricité de à 3,2°M€.

Par ailleurs, le Département finance pour 0,34°M€ les dépenses des collèges liées aux ascenseurs, aux portails, aux machines à affranchir ou à la fourniture d'entretien et de petits équipements.

1,77 M€ sont également consacrés à des dépenses d'entretien ou de réparation dont 50°K€ pour des locations mobilières, 50°K€ pour des réparations urgentes sur les logements, 0,29 M€ pour des entretiens périodiques ou 0,47 M€ pour des réparations imprévues.

L'informatisation dans les collèges représente une dépense de 0,44°M€ et regroupe principalement les dépenses en frais de télécommunication pour 0,16°M€ et les photocopieurs pour 0,21°M€.

Le Département a fait le choix de préserver ses **actions éducatives en faveur des collégiens**. Ainsi le Conseil départemental des jeunes est financé à hauteur de 65°K€, l'appel à projets des collégiens demeure stable à 0,22°M€. Et 0,15°M€ sont consacrés à des actions éducatives nouvelles qui interviennent dans les collèges depuis la rentrée de septembre 2025.

Au-delà des collégiens, **la politique en faveur de la jeunesse** permet le soutien aux associations pour 0,15°M€ composés des aides aux accueils de loisirs et des aides apportées aux jeunes se formant au BAFA, au BAFD ou au BNSSA.

Les prévisions de **recettes** restent équivalentes à celles prévues sur 2025 avec notamment la prévision de 1,5°M€ pour la contribution des collèges au titre de la rémunération des agents de restauration.

Plus de 18 M€ d'investissement dans les collèges

Le montant total des budgets en **investissement** en faveur des collèges est de **18,39 M€**.

Les collèges publics bénéficient toujours d'un important soutien du Département pour les **mobiliers et matériels de cuisine** (0,62°M€) ou les mobiliers et matériels **pédagogiques** (0,46°M€). 0,25°M€ sont consacrés aux **équipements destinés aux agents** des collèges pour leurs missions d'entretien et de maintenance.

0,11 M€ permettront le soutien à des projets spécifiques notamment le subventionnement de la vidéoprotection à la Cité scolaire de Louhans qui n'est pas gérée directement par le Département.

Les **investissements en matériels informatiques** sont une dépense importante pour le Département qui consacre 1,5°M€ à l'achat d'ordinateurs, de tablettes, de photocopieurs, de vidéoprojecteurs mais aussi à tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement des réseaux.

0,2°M€ sont consacrés à la mise en place d'un **espace numérique de travail (ENT)** qui bénéficiera à l'ensemble des collèges en remplacement des logiciels que chaque collège gère individuellement aujourd'hui.

En matière de transport, un montant de 0,1°M€ est prévu pour l'**acquisition de véhicules électriques** pour les collèges et un montant de 50°K€ pour l'installation de nouveaux abris à vélos.

Pour les **collèges privés**, l'autorisation de programme pour 2026 est estimée à 0,6°M€ (0,2°M€ de crédits paiement sur 2026) permettant notamment de subventionner les équipements de vidéosurveillance.

Les travaux dans les collèges représentent une part importante des investissements du Département avec 14,7°M€ de crédits en 2026.

La rénovation complète des collèges Saint-Marcel et Saint-Germain-du-Bois se poursuivent avant un début concret des travaux prévus pour 2027. Les collèges de

Verdun-Ciel et de Paray-le-Monial feront l'objet du démarrage des travaux de rénovations globales en 2026.

Les travaux de reconstruction du collège de Sanvignes-les-Mines débiteront en 2026 et représente 2°M€ pour le budget de cette année.

Afin d'**adapter les collèges de Chalon-sur-Saône** aux évolutions démographiques, les crédits de paiement porteront également pour :

- 0,9°M€ sur le collège Camille Chevalier (amélioration des locaux),
- 0,1°M€ pour Jean Vilar prévoyant la reconstruction de la demi-pension,
- 0,35°M€ permettront des aménagements de la demi-pension de Jacques Prévert.

La mise en conformité de la **SEGPA du collège Schuman** à Mâcon sera engagée avec une enveloppe de 0,35°M€ au budget 2026.

La sécurisation des collèges demeure la préoccupation essentielle du Département. L'anti-intrusion par vidéoprotection sur 42 collèges sera achevée en 2026 (0,65°M€).

1,51°M€ sont réservés aux travaux imprévus qui ne manqueront pas de survenir en cours d'année ainsi que **1,22°M€ en opérations programmées**.

✓ Infrastructures et mobilité

Le budget des routes 2026 traduit la volonté politique de déployer suffisamment de moyens pour :

- **maintenir globalement le patrimoine dans son état actuel**, jugé satisfaisant. Le but est de ne pas générer, dans le futur, de surcoûts d'entretien pour une infrastructure qui n'aurait pas été rénovée ni entretenue (ce qu'on appelle la dette grise). Réaliser des interventions d'entretien régulières revient,

dans le domaine des routes et des ponts, environ 3 fois moins cher que le scénario consistant à attendre que les dégradations soient telles qu'il faille reconstruire l'infrastructure.

- **poursuivre l'effort d'entretien d'un parc d'ouvrages d'art** comportant un total de 1 892 ponts et 714 murs de soutènement. Cette volumétrie particulière, notamment concernant les ouvrages non courants, rend le Département de Saône-et-Loire très atypique dans le paysage des Départements français, en particulier par rapport à ses voisins. La Côte-d'Or par exemple, ne compte que 25 grands ponts, contre 124 en Saône-et-Loire.

- **poursuivre le programme de construction du réseau de voies vertes et bleues** et engager de façon raisonnable les opérations du Plan Tous à Vélo (PTAV), dont le but est de développer, en accompagnement des communes et de leurs regroupements, un réseau cyclable à l'échelle du département.

Le budget de fonctionnement concourt, en grande partie, à l'activité des centres d'exploitation notamment en matière de petit entretien patrimonial. Ces missions sont essentielles pour assurer au quotidien la sécurité et la bonne viabilité du réseau, pour limiter l'apparition de pathologies graves et pour retarder l'investissement lourd.

Le montant proposé pour les dépenses de fonctionnement est de 4,53°M€.

Le budget **Viabilité Hivernale** avait été réduit de 0,15°M€ en 2025 par rapport à 2024 pour tenir compte de la baisse du nombre de circuits traités par le secteur privé. Cette réduction (12 circuits sur 31) sera effective durant l'hiver 2025 / 2026.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,24°M€. Elles proviennent

principalement des droits de voirie et sont stables par rapport à celles de 2025.

Le montant des investissements s'élève à **28,8°M€**.

Les postes de dépenses se ventilent comme suit :

- ✓ **1,3°M€ pour les équipements de la route** (signalisation verticale, et horizontale, glissières, compteurs routiers,...) : la légère augmentation proposée par rapport à 2025 (+89 K€) traduit la volonté d'organiser sur 2 ans la mise à niveau de la signalisation verticale directionnelle sur le réseau secondaire.
- ✓ **0,6°M€ pour les études, les contrôles des travaux et la gestion des procédures** : prévision en baisse de 30°K€ par rapport au budget 2025.
- ✓ **12,2°M€ pour la régénération des chaussées** : Comme indiqué en introduction, il s'agit d'un niveau d'étiage en-dessous duquel il serait dangereux d'aller. Le montant proposé est équivalent à celui du budget primitif 2025, qui était de 12,15°M€.
- ✓ **1,4°M€ pour la sécurisation du réseau**. Toutes les zones accidentogènes du réseau départemental sont identifiées et hiérarchisées en fonction de leur dangerosité. Pour les 20 zones les plus dangereuses, qui sont actuellement toutes à l'étude, des mesures ont été prises pour limiter la vitesse en attendant de programmer des travaux de sécurisation.
- ✓ **1,6°M€ pour le développement et l'amélioration du réseau** : Sont proposés en 2026 :
 - Les travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RD61 à

- Marmagne (accès Carrefour, prise en charge à 100% par Carrefour),
- La sécurisation du carrefour d'accès à l'Abbaye de Maizières à Saint-Loup-de-Géanges,
- Le parachèvement de l'aménagement d'une voie verte le long de la RD906 à Saint-Rémy,
- La construction d'un giratoire sur la RD17 en entrée Ouest de Charolles,
- La requalification de l'accès à la gare TGV du Creusot par la RD680A.
- ✓ **8,8°M€ pour la réhabilitation des ouvrages d'art** : Les dépenses, en augmentation par rapport au budget primitif 2025 (6,55°M€), sont fléchées principalement vers 4 opérations d'envergure, à savoir :
 - Pont de Bragny (travaux débutés au dernier trimestre 2025),
 - Pont de Paron,
 - Fin des travaux du pont de Navilly,
 - Pont sur la Loire à Iguerande.
- ✓ **0,1°M€ pour la poursuite des travaux de confortement du barrage du Pont du Roi**
- ✓ **0,4°M€ au titre de l'accompagnement de projets sous maîtrise d'ouvrage de tiers**. Sont inscrits notamment sur cette ligne :
 - La subvention à la construction du demi-échangeur de Champforgeuil (le dernier versement interviendra en 2027) : 43°K€,
 - La contribution pour la reprise des études pour le pont Jacques Chirac de Fleurville : 0,19°M€,

- La participation aux études de requalification du pont Sainte Marie limitrophe à la Côte d'Or sur la RD970 et géré par le Département de la Côte d'Or : 70°K€
- ✓ **0,5°M€ pour les infrastructures cyclables du Plan Tous à Vélo**
- ✓ **1,9°M€ pour l'aménagement de la voie verte entre Cluny et Charolles et la régénération des revêtements des chaussées des voies vertes existantes.**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,33 M€ comprenant les différentes participations aux travaux d'aménagement et sur les ouvrages d'art frontaliers.

✓ **Aménagement numérique - Très Haut débit**

Le programme du **Schéma d'Aménagement Numérique du Territoire (SDAN)** se poursuit en 2026 par le maintien en état opérationnel des pylônes de téléphonie mobile et du réseau de montée en débit. Dans la continuité de ses actions en faveur de la lutte contre la fracture numérique, ce programme a été complété en 2025 par l'adoption du **Schéma Départemental des Usages du Numérique 2025-2029**, qui prévoit la mise en place de plusieurs actions en 2026.

Plusieurs actions sont prévues au budget 2026 au titre du SDUN : le renouvellement de l'**appel à projets Numérique 71 à destination** des communes et de leurs groupements, la poursuite du service itinérant d'animation numérique **VAN71 2.0** avec un catalogue de prestations élargi à des nouveaux publics, l'ouverture du Musée numérique Micro-Folie au Lab71 (par ailleurs subventionné), la mise en service de l'espace numérique de travail pour les collèges et des expérimentations sur les objets connectés.

Au titre du budget principal, **les dépenses en fonctionnement** pour 2026 concernent le réseau de montée en débit (50°K€), les pylônes de téléphonie mobile (63°K€) et les actions du SDUN (0,15°M€).

Les recettes seront issues principalement de la location du réseau et des fourreaux de montée en débit (93°K€).

Pour l'investissement, les dépenses prévues à hauteur de 0,70°M€ concernent exclusivement la mise en œuvre du SDUN, dont les principales actions ont été exposées préalablement.

Les principales recettes identifiées à ce stade pour le SDUN (50°K€) seraient des subventions potentielles pour le Musée Numérique au Lab71 « Micro-folie »

Dans le cadre du budget annexe, le Département assure la **maîtrise d'ouvrage de l'évolution du réseau de fibre optique** qu'il a construit, aussi appelé « **vie du réseau** ». Ainsi les services départementaux sont en charge de l'étude et des travaux d'extension du réseau pour alimenter des nouvelles constructions, des travaux de renforcement du réseau dans le cas des densifications de logement dans les secteurs déjà déployés, des dévoiements du réseau à la demande des gestionnaires de voirie ou propriétaires, des enfouissements du réseau à la demande du Sydesl ou d'Enedis.

Hormis les charges de personnel et financières, les **dépenses d'exploitation** prévues au budget 2026 sont principalement liées à la location des fourreaux et de structures d'hébergement des composants actifs du réseau et aux prestations juridiques dans le cadre des marchés de travaux de la délégation de service public (DSP).

Les recettes de fonctionnement (6,15°M€) proviennent de la redevance d'exploitation

perçue au titre de la DSP (5,3°M€) et des pénalités appliquées aux entreprises en charge du déploiement.

Les **dépenses d'équipement** prévues au budget 2026 (**10,5°M€**) sont destinées à financer les travaux dits de « vie du réseau » et le solde des marchés de travaux de déploiement qui ne seront pas soldés en 2025.

Au niveau des recettes d'investissement, le solde de la subvention FSN pour le déploiement du réseau de fibre optique est prévu à hauteur de 1,87 M€ et la participation des opérateurs au financement des travaux de vie du réseau à 52 K€.

✓ Sécurité et protection civile

29,03 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile en 2026

Pour 2026, le Département de Saône-et-Loire poursuit son engagement en faveur du **SDIS 71**, acteur clé de la sécurité civile et de la protection des populations. Ce soutien se concrétise à travers trois contributions structurantes :

- Une participation annuelle maximale de **23,5°M€** au titre de la contribution de continuité de service en fonctionnement : cette participation finance une partie des charges récurrentes du **SDIS**, garantissant la continuité du service sur l'ensemble du territoire et la disponibilité quotidienne des moyens opérationnels.
- Une subvention en annuité pour l'équipement à hauteur de 0,96°M€ : couvrant ainsi le remboursement du capital et des intérêts, elle permet au Département de financer directement les programmes d'équipement et

immobiliers du SDIS, tout en lui évitant de recourir à l'emprunt.

- **Une subvention de continuité de service en investissement** à hauteur de 4,5°M€ : cette participation soutient la mise en œuvre des projets immobiliers, l'acquisition de matériel et d'équipements opérationnels, et contribue à renforcer l'efficacité des interventions. Ce montant tient compte de la réalisation physico-financière des programmes d'investissement du SDIS.

Ces financements s'inscrivent dans un partenariat structuré, fondé sur un dialogue régulier et un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire. Ils garantissent l'adaptation des moyens aux besoins opérationnels, la transparence de l'utilisation des fonds publics et le maintien d'un service de qualité pour les habitants.

L'année 2026 constitue la **dernière année de la Convention pluriannuelle 2024-2026**. Un travail sera engagé pour préparer la nouvelle convention de partenariat, afin d'assurer la continuité et l'efficacité du soutien départemental dans les années à venir.

Le Département poursuivra également son **dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes sapeurs-pompiers** de moins de 25 ans titulaires du brevet de jeunes sapeurs-pompiers volontaires (versement d'une subvention à hauteur de 500 € par jeunes sapeurs-pompiers), ainsi que le **dispositif de mise à niveau opérationnelle des centres de première intervention** (35°K€), contribuant directement à la formation et à la sécurité des équipes de terrain.

Le Département poursuivra également son engagement à l'Association Départementale de Protection Civile (ADPC) en renouvelant son soutien à hauteur de 14,4°K€.

Enfin, le Département avait versé une aide financière pour un montant de 0,35°M€ au Comité d'organisation Saône-et-Loire (COSL) pour l'organisation du congrès national des sapeurs-pompiers en 2024. Compte tenu du succès de cette manifestation, une restitution de 0,30°M€ euros est attendue, conformément aux modalités définies dans la convention d'objectifs conclue entre le Département et le COSL.

Déploiement du plan national « 200 nouvelles brigades de Gendarmeries » sur le territoire départemental

Pour faire face à la carence d'entretien des **casernes de gendarmerie**, le Département s'est engagé à prendre en charge la (re)construction de 12 casernes afin de densifier le maillage de la gendarmerie en Saône-et-Loire pour plus de proximité, de sécurité et d'attractivité.

Dans le cadre de la convention partenariale avec la Gendarmerie Nationale et du plan 200 Gendarmeries sur la période 2024-2029, et à la suite de la délibération du 22 novembre 2024 actant la construction de deux casernes de Gendarmerie à Toulon-sur-Arroux et Verdun-sur-Ciel, le Département a pris très récemment de nouveaux engagements pour la construction de quatre nouvelles Gendarmeries à Saint-Gengoux-le-National, à Cuisery, à Cluny et à Montchanin.

A ce titre, une ouverture d'AP est programmée pour Montchanin à hauteur de 11°M€. Des crédits de paiement sont également prévus, en 2026, pour le projet de construction de la gendarmerie de Bourbon-Lancy à hauteur de 2,7°M€.

✓ Aides aux territoires de la Saône-et-Loire

En 2026 le Département poursuit son soutien aux collectivités pour l'aménagement des infrastructures nécessaires à l'accueil et au maintien des services aux publics. Il le continuera aussi bien en terme financier avec un nouvel **Appel à projets « Territoire » de 11°M€** qu'en **ingénierie** avec le maintien des services départementaux au bénéfice des territoires et le financement des satellites d'ingénierie.

Pour **l'environnement et la biodiversité**, les engagements sont maintenus tel que le financement des projets contribuant au développement durable et le développement des espaces naturels sensibles.

Le budget de **fonctionnement** dédié à cette politique est stabilisé à hauteur de **1,31°M€**.

Les dépenses suivantes sont prévues en 2026 **au titre de l'ingénierie** :

- 0,88°M€, pour continuer le soutien à différentes structures telles que l'agence technique, le CAUE et le Parc Naturel Régional du Morvan,
- 98°K€ pour les Etablissements publics de bassins Loire et Saône/Doubs, 45 K€ pour le SYDRO contribuant ainsi aux études nécessaires aux aménagements du Doubs, de la Saône et de la Loire et aux soutiens des structures distributrices d'eau.,
- 61°K€ pour l'assistance technique assainissement en faveur des collectivités.

Près de 0,16°M€ seront consacrés à la **protection de l'environnement** :

- 0,1°M€ pour l'entretien de nos 8 espaces naturels sensibles,
- 24°K€ pour la mise à jour du bilan carbone de la collectivité, l'organisation d'un événement en lien avec la journée mondiale de l'eau et les assises du vélo,

- 31°K€ pour la contractualisation avec les associations qui développent des actions de préservation de la biodiversité.

En enfin, il convient de rappeler que 70°K€ seront attribués au Syndicat de l'aérodrome de St Yan.

Le montant des recettes attendues au titre de 2026 est de **de 0,54°M€** :

- 0,47 M€ pour les participations des Agences de l'eau, de l'Agence régionale de santé et des collectivités pour l'assistance apportée par les équipes du Département dans le domaine de l'eau et assainissement,
- 49°K€ de la part de l'ADEME et du FEDER pour le financement du technicien conseiller en énergies renouvelables.

Appel à projets territorial 2026 : 11 M€ à destination des collectivités territoriales de Saône-et-Loire et pour l'environnement

Pour les **dépenses d'investissements** l'aide aux collectivités pour le développement de leurs projets reste un axe fort de la politique départementale.

Un montant de 13,16°M€ de crédits de paiement sera consacré en 2026 à l'aménagement du territoire dont **8,21°M€ en faveur des aides aux territoires** et **4,33°M€ pour l'ensemble des projets du Plan environnement**.

Les **aides aux territoires** constituent la plus grande part des crédits d'investissement pour les projets des collectivités au service du public (mairies, écoles, salle des fêtes, salles aux associations, etc...).

Une nouvelle enveloppe de 11°M€ de crédit d'engagement est prévue dont 4°M€ pour des projets en lien avec le plan environnement.

En crédit de paiement pour les territoires :

- 7,38 M€ sont prévus pour les appels à projets classiques et 0,83 M€ pour les projets soutenus exceptionnellement ces dernières années,
- 3,26 M€ pour les projets estampillés plan environnement.

Concernant, les autres projets d'aménagement :

- 50 K€ sont prévus pour le financement de projets des contrats de canaux,
- 50 K€ pour soutenir les aménagements nécessaires sur l'aérodrome de Saint-Yan. Pour le parc à thèmes, les études sont terminées et les réflexions et démarches se poursuivront dès réception du projet émanant d'un porteur privé,
- 0,11 M€ pour l'aménagement de nos espaces naturels et des grands itinéraires de randonnée.

La politique « Eau » constitue un axe fort, en parallèle des aides apportées aux collectivités dans le cadre de l'appel à projets, 0,42 M€ sont consacrés aux études nécessaires à l'approvisionnement, aux procédures de protection des puits de captage, aux établissements publics de bassins et aux investissements pour l'assistance technique.

Parmi les études, deux seront abouties en 2026 : l'étude Ressources/Usages 2070 et la recherche de nouvelles ressources en Charolais/Brionnais.

Les crédits de paiement incluent les volets de la nouvelle AP « Sécurisation approvisionnement en eau et étude 2026-2029 ». Elle permettra notamment le lancement de nouvelles études de recherche et de sécurisation pour le Val de Loire, le Bassin de la Grosne, le Morvan et la Bresse.

Des recettes sont prévues à hauteur de 50 K€. Elles sont constituées principalement d'aides

des agences de l'Eau pour les différentes études dans le domaine de l'Eau.

✓ Politique environnementale

Le Département a fait du changement climatique l'une de ses grandes priorités en votant le 18 juin 2020, le Plan Environnement 2020-2030 qui, tout en proposant des solutions concrètes d'adaptation face à la hausse des températures et du prix de l'énergie, constitue un levier pour l'économie locale et l'attractivité des territoires.

Le Plan environnement s'organise autour de cinq entrées qui répondent au besoin de qualité de vie exprimé par les territoires d'où part la vie des Saône-et-Loirien : les Plans Nature, Eau, Logement, Eco-collèges et Tous à vélo.

Les bilans annuels successifs du Plan environnement sont à la hauteur de l'engagement des élus et des moyens déployés pour cette transformation. Conçu pour s'étoffer avec l'évolution des besoins et l'évaluation des actions, le Plan environnement 2020 - 2030 s'est enrichi au fur et à mesure :

- Dès 2021, pour mobiliser toutes les énergies au service de l'ambition climatique, le Département a voté une enveloppe complémentaire annuelle de 3,26 M€ dans l'**Appel à projets en faveur des communes** et de leurs groupements, citée précédemment.
- En 2021 également, le **Plan « Mon environnement, ma santé »** est venu compléter l'axe 5 : agir pour un environnement plus sain. En ligne de mire, la réduction de l'exposition de tous aux perturbateurs endocriniens, enjeu de santé publique.
- En 2022, le **Plan « Tous à vélo »** en Saône-et-Loire 2022 – 2025, a pour ambition de

promouvoir, faciliter et sécuriser la mobilité quotidienne à vélo.

- En 2023, afin d'incarner la décarbonation des pouvoirs publics, le Département a adopté sa **stratégie bas-carbone : le Plan « Celsius 2023 – 2030 »**. Elaborer et mettre en place un outil d'observation de la trajectoire carbone a été l'objectif de 2025.
- En 2024, à des fins d'exemplarité, le Département a intensifié ses démarches visant à accroître l'**écocoresponsabilité** en interne très liée au changement des usages. A cet effet, courant 2025, des études autour du développement des énergies renouvelables (EnR) et l'indépendance énergétique du Département ont été conduites et une démarche d'économie circulaire, engagée autour de la rénovation construction du patrimoine bâti départemental.

En 2026, plusieurs sujets transversaux viendront compléter la feuille de route :

- **Former à l'écoconduite** tous les agents amenés à se déplacer régulièrement d'ici 2027 et poursuivre les actions engagées au titre du Plan Tous à vélo,
- Progresser dans l'acquisition de **biens issus du réemploi ou** de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées,
- Développer les solutions **d'aides à la rénovation énergétique** par l'intermédiaire du Pacte territorial, initié en 2025,
- Concevoir un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** pour répondre aux obligations réglementaires de réaliser tous les 3 ans une actualisation des données,
- Poursuivre la sensibilisation et l'animation à **l'éducation environnementale** en lien avec le catalogue des actions éducatives,

- Continuer les opérations **chèques arbres** 71, haies / agroforesteries.

Les actions développées par le Département au titre de la politique environnementale sont les suivantes :

- Plan « Tous à vélo 2022-2025 » : manifestation « assise du vélo » + actions transverses et encourager les mobilités quotidiennes moins polluantes autour de l'aménagement cyclable sur RD et soutien aux collectivités,
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre,
- Plan nature : entretien des ENS, soutien aux associations environnementales et animations diverses,
- Voies vertes : entretien et cotisations diverses,
- Projet alimentaire territorial :
- Plan nature : valoriser les espaces remarquables de biodiversité et intensifier le maillage vert du territoire,
- Plan éco-collèges : faire des collèges, des établissements vitrines de la politique environnementale menée,
- Plan logements : accélérer la transition énergétique du territoire pour qu'elle profite à un plus grand nombre de Saône-et-Loirien,
- Plan eau 2025-2030 : maintenir et renforcer la capacité collective des territoires à préserver l'eau,
- Appel à Projets « Environnement ».

✓ Soutien à la politique agricole

Face aux défis agricoles, sociaux, sanitaires et climatiques, le Département de Saône-et-Loire affirme une ambition politique forte pour une agriculture durable, locale et accessible à tous.

Ainsi, le Département maintient son soutien fort au monde agricole en 2026 avec un budget global de 5,40°M€ avec 3,41°M€ en investissement et 1,99°M€ en fonctionnement.

Ce budget va permettre de poursuivre :

1/ Le soutien à la solidarité, la santé du dirigeant et au sanitaire de la profession agricole avec des aides aux organismes concernés et des dispositifs spécifiques (aides à l'attractivité rurale vétérinaire).

2/ L'accompagnement de l'adaptation des exploitations aux changements climatiques ainsi que ses aléas avec la continuité du cofinancement des mesures FEADER, des dispositifs départementaux (récupérateurs des eaux de pluie, replantation des ceps), et des aides aux différents partenaires.

3/ Le développement de l'attractivité du territoire et de l'agriculture au travers d'aides aux différentes manifestations locales sur les territoires mais aussi avec la participation à l'événement national qu'est le Salon International de l'Agriculture (SIA) du 21 février au 1^{er} mars afin de valoriser ses producteurs et ses produits d'excellence.

4/ le déploiement du plan d'action du Plan Alimentaire territorial voté en 2025 au travers de quatre piliers, sept objectifs déclinés en huit actions.

Pour 2026, le budget de la politique agricole du Département est de 1,99°M€ en fonctionnement.

Les enjeux de cette année seront la poursuite de l'ensemble des actions menées depuis plusieurs années mais aussi de lancer des actions nouvelles, notamment dans le cadre du plan d'actions du Plan alimentaire territorial (PAT).

Sur la **thématique « santé, sanitaire et solidarité »** qui demeure primordiale pour la profession agricole qui reste un secteur en souffrance avec des risques psycho-sociaux

élevés, une enveloppe de 0,40°M€ sera allouée.

Ce montant permettra le maintien des aides liées aux dispositifs mis en place par un certain nombre d'acteurs et partenaires essentiels dans le processus de détection des risques (Groupement de Défense Sanitaire, Chambre d'Agriculture, Agri solidarité).

En effet, les principaux facteurs de risques liés à leur travail et environnement demeurent et peuvent affecter leur santé mentale et bien-être : la charge de travail élevée et les conditions de travail difficiles, l'isolement social, la pression économique, la responsabilité familiale ainsi que les changements climatiques. Le but est de pouvoir atténuer ces risques, pour maintenir une activité agricole avec des exploitations qui maintiennent leur viabilité et leur pérennité sur notre territoire.

L'attractivité de la Saône et Loire et de son agriculture est aussi un enjeu fort pour notre Département. C'est un atout pour faire connaître, valoriser nos agriculteurs et leurs produits auprès du grand public mais aussi pour attirer de nouveaux agriculteurs dans le cadre de la transmission agricole.

Le département maintient un niveau important sur cet axe, avec du soutien aux différents organismes ou associations organisant des manifestations agricoles mais aussi en menant des actions en propres, avec la 4^{ème} édition du SIA, 2^{ème} opération de « Ferme en ferme », marché Agrilocal de producteurs.

Ainsi, un montant de 1,20°M€ est fléché sur le rayonnement agricole des produits d'excellence de notre département qui reste le 2^{ème} département français en nombre d'AOP, avec 7 appellations.

La Maison du Charolais, site départemental de promotion de la filière viande de Charolles avec ses opérations de promotion et son partenariat pour le SIA, sera soutenue à la même hauteur que les années précédentes.

Aussi, le Département poursuivra avec une prévision de 0,39°M€ (inclus dans l'enveloppe de 1,20°M€) son appui à l'ensemble de la filière équine, au travers de son dispositif d'aide aux manifestations sur son territoire, ainsi qu'au GIP Equivallée Haras national de Cluny. En effet, cet équipement contribue au rayonnement de cette filière avec l'accueil de manifestations destinées à mettre en valeur l'ensemble de la filière équine présente sur le territoire de la Saône et Loire.

De plus, le **PAT** avec son plan d'action qui va transformer nos idées en réalité avec des innovations et des actions nouvelles, aura un budget dédié de 0,32°M€ pour 2026.

Ainsi, des actions nouvelles seront donc engagées, notamment sur l'axe « utiliser l'approvisionnement local comme effet levier pour l'ensemble de la restauration collective » avec le lancement d'une réflexion sur la faisabilité de groupement d'achat alimentaire pour nos collègues et sur l'axe « faciliter l'accès au bien manger pour tous ».

Enfin, **l'enjeu climatique en agriculture** est un sujet crucial qui touche à la fois la production alimentaire, la durabilité des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique.

Le maintien de l'enveloppe à 82°K€ va permettre de soutenir l'ensemble des actions déjà engagées avec des partenaires tels que le Vinipôle, Fédération des chasseurs, Chambre d'agriculture, CUMA, Bio bourgogne).

Des crédits à hauteur de **3,41°M€** sont également prévus sur la section **d'investissement**, afin d'accompagner au mieux la profession agricole, notamment dans l'adaptation aux changements climatiques et assurer la pérennité de l'agriculture.

Cet appui est axé essentiellement sur deux piliers :

1/ Dans le cadre de la **politique agricole commune 2023-2027 (PAC)** décliné au niveau national par le Plan stratégique national (PSN), le Département prévoit pour l'année 2026 un montant de crédits de paiement à hauteur de 1,95°M€.

A noter que l'année 2025 a permis, après beaucoup de retard à la Région (autorité de gestion) d'analyser et de valider plus de 300 dossiers avec un engagement global de 60% des dispositifs co-financés par les Départements.

Les premiers paiements aux agriculteurs devraient s'enclencher au cours de l'année 2026.

2/ Dans le cadre de son champ de compétence propre, le Département poursuit son niveau d'accompagnement avec une enveloppe de 0,75°M€ avec **plusieurs dispositifs concrets pour la profession agricole de son territoire** :

- Le plan eau en faveur de l'agriculture avec un dispositif de soutien aux équipements de récupérateur d'eau de pluie,
- Le dispositif de réhabilitation du potentiel viticole avec une aide à la replantation de ceps suite à maladies.

De plus, afin de soutenir l'attractivité du territoire et la mise en avant de certaines filières primordiales pour le Département, à savoir la viande charolaise et la filière équine, il est prévu un budget de 0,63°M€

Des recettes sont attendues à hauteur de **0,28 M€**, notamment une subvention du fond Eperon sur les travaux et la rénovation de la carrière du GIP Equivallée.

ATTRACTIVITE TERRITORIALE : Maintenir et attirer de nouvelles activités et de nouveaux habitants sur le territoire en valorisant les atouts de la Saône-et-Loire

Le Département poursuit ses actions en faveur de l'attractivité de son territoire orientées à la fois vers la population extérieure, mais aussi vers les Saône-et-Loirien. A la fois économique, touristique et résidentielle, l'attractivité se mesure, en effet, par la capacité du territoire à attirer des touristes, des activités et de nouveaux résidents, tout en fidélisant ses habitants.

En 2026, le Département maintiendra ses engagements pour conforter la Saône-et-Loire comme destination touristique incontournable, mais aussi pour assurer aux habitants un cadre de vie de qualité, en assurant l'accès à l'emploi et aux soins pour tous, le développement d'une vie associative dynamique, et en favorisant l'accès aux activités sportives, à la culture ...

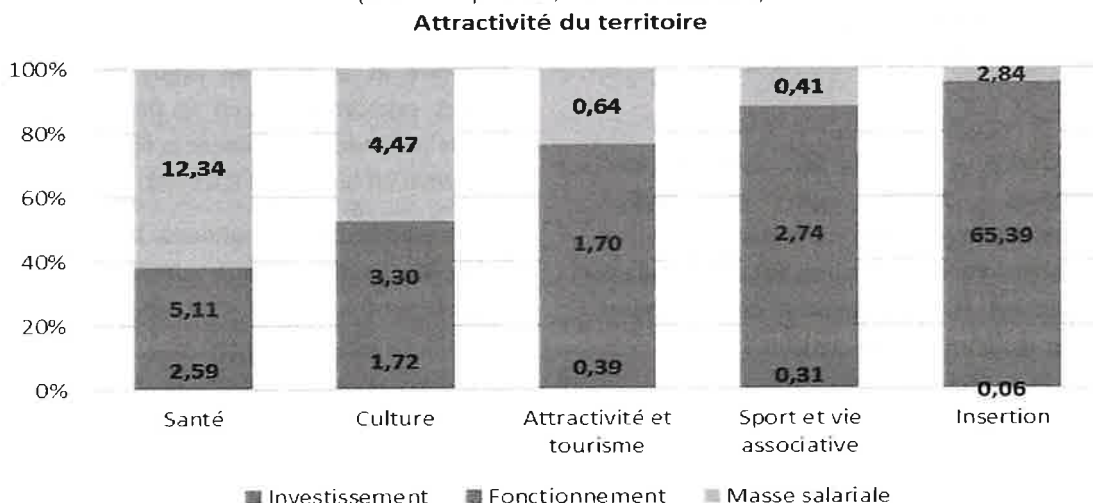
L'accès à la santé demeure un enjeu majeur pour le Département. Le maillage des centres de santé territoriaux combiné aux actions déployées pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux ainsi que la création d'une antenne locale du PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé), à la rentrée universitaire 2026 à Chalon-sur-Saône, constituent des réponses sans précédent aux problématiques de désertification médicale.

Le Département s'engage également à favoriser l'accès de tous les habitants à une offre sportive et culturelle de qualité, et à soutenir et valoriser le bénévolat et le dynamisme du réseau associatif local.

Par ailleurs, conscient du poids économique du tourisme le Département poursuit le déploiement du plan d'actions prévu dans le schéma de développement et de promotion du tourisme pour assurer l'attractivité de l'ensemble du territoire et la modernisation du tourisme...

Depuis 2024, le périmètre de cette politique a également été étendu à l'insertion suite à la volonté politique d'aborder la question de l'emploi dans une dynamique d'attractivité et à la mise en place de la loi Plein Emploi.

Répartition des dépenses et de la masse salariale par politique, hors dette
(% des dépenses, montant en M€)



**Le budget « Santé » intègre la subvention du budget principal au budget annexe, représentant un double compte*

✓ La santé sur le territoire départemental

En matière de politique de santé, le budget se divise en deux parts : le budget annexe dédié à l'activité du centre départemental de santé et les dépenses du budget principal en matière de santé.

En 2026, le **Centre départemental de santé** poursuit sa politique ambitieuse en matière de recrutement de médecins et de professions paramédicales (psychologue, infirmier ASALEE, infirmier en pratique avancée, assistant médical) tout en veillant à la soutenabilité budgétaire de l'offre de soin.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à **12,9°M€** dont la majeure partie relative à la masse salariale et autres charges de personnel (12,3°M€). Les autres charges, à hauteur de 0,6°M€, concernent les frais de fonctionnement des 33 lieux de consultations sur l'ensemble du territoire, dont les 7 centres de santé territoriaux. Ces dépenses couvrent également les frais de développement du centre départemental de santé ou encore les frais de téléphonie.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe sont prévues à **13,3 M€** en 2026, les recettes d'activité étant prévues à 5,8°M€. D'autre part, les rémunérations forfaitaires (2,6°M€) complémentaires à l'acte devraient évoluer à l'aune du nouvel accord national des centres de santé conclu avec la Caisse nationale d'assurance maladie en août 2025. Les autres recettes de fonctionnement sont constituées par la subvention de l'Agence régionale de santé (ARS) relative au financement du dispositif d'accès à un psychologue en centre de santé (0,25°M€) et la subvention TEULADE (0,6°M€). Le reste des recettes concerne principalement la

subvention d'équilibre fléchée à 2,3°M€ et la refacturation de l'activité sur compétences départementales à hauteur de 1,5 M€.

Il convient de souligner, qu'à partir du budget primitif 2026, il est proposé de **changer de méthode de financement du budget annexe par le budget principal** pour un meilleur suivi financier et d'opter pour une facturation de l'activité sur compétences départementales du budget annexe au budget principal.

La subvention relative aux compétences départementales, négociée avec l'Etat au lancement du CDS71 pour asseoir juridiquement la création du centre de santé, n'est plus justifiée dans son mode de fonctionnement à la suite de la loi dite «°3DS°». Ce travail de facturation est permis grâce à un renforcement du suivi de l'activité sur compétences départementales permettant de chiffrer son coût pour le Département.

Il est donc proposé de passer d'une subvention sur compétences départementales à hauteur de 20% de la masse salariale à une facturation du budget annexe au budget principal des activités des équipes du CDS71 sur les politiques sociales du Département.

En investissement, les dépenses 2026 du budget annexe sont prévues à **1,2°M€** pour financer les dépenses d'équipement de cabinets non pris en charge par les communes (informatique, téléphonie, etc.) ou encore les licences informatiques. Cette enveloppe couvre également des besoins prévisionnels de gros investissements en matériel médical en cas de recrutement de spécialiste. Est également prévue dans le budget 2026, la somme de 0,15°M€ pour un éventuel soutien à une commune ou intercommunalité pour l'agrandissement d'un centre de santé territorial.

Les dépenses en matière de **politique de santé** sont prévues sur le **budget principal**, en plus des dépenses liées aux Centres de santé portées sur le budget annexe dédié.

Les crédits au titre de l'année 2026 s'élèvent à **0,28°M€ en fonctionnement et à 0,61 M€ en investissement**.

Ils visent principalement à promouvoir le **dispositif Hippocrate71** voté en juin 2024, en faveur du soutien aux étudiants en médecine, de l'installation et du maintien des professionnels de santé libéraux sur le territoire, pour une enveloppe globale de 0,15 M€ en fonctionnement et 0,45 M€ en investissement.

Ouverture de l'antenne Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) à Chalon-sur-Saône

En ce qui concerne l'ouverture en septembre 2026 de l'**antenne Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)** à Chalon-sur-Saône en partenariat avec l'Université Bourgogne Europe, il est consacré 0,5 M€ en fonctionnement pour les frais de personnel et 0,01°M€ en investissement pour la création d'un fonds documentaire (livres pédagogiques)

En termes de subvention et notamment pour encourager le développement de la **recherche médicale** dans le territoire, 0,07 M€ sont dédiés au fonctionnement de l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) et au financement de thèses de doctorants dans le cadre du partenariat voté en juin 2023 et de la convention pluriannuelle votée en novembre 2024 ainsi qu'une enveloppe de 0,15 M€ pour aider à l'achat de matériel en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Ministère de la Santé remporté en 2024 par l'ARMSL.

Une autre subvention de 0,01°M€ est également prévue dans le cadre de la Verticale Rose pour le soutien à la lutte contre le cancer du sein.

En **recettes d'investissement**, 2026 constitue la deuxième année de remboursement de l'avance remboursable de **1,8°M€** (0,36 M€ de recettes prévues) faite au centre hospitalier de Chalon-sur-Saône en 2024 pour l'achat d'un robot chirurgical.

✓ **La culture en Saône-et-Loire**

Le Centre EDEN

Un budget total de 0,16°M€ est alloué au Centre EDEN pour l'année 2025.

Le budget de **fonctionnement**, prévu à **98 K€**, est dédié à l'animation du site. Il couvre comme chaque année les besoins pédagogiques, l'organisation et l'accueil des séjours scolaires, la communication, la programmation d'événements ainsi que l'achat de produits pour la boutique.

La grille tarifaire de l'ensemble des sites culturels ayant été revue en 2025 afin d'optimiser le coût des activités proposées.

Les **recettes** prévues pour l'année 2026 sont estimées à **0,19°M€**. Elles proviennent principalement des activités pédagogiques, des droits d'entrée, des locations de bâtiment et de salle et de la vente de produits annexes. Une augmentation des recettes par rapport à l'année 2025 est anticipée, notamment grâce à une optimisation du planning et à une valorisation accrue des espaces locatifs, permettant une meilleure exploitation des bâtiments disponibles.

Le budget **d'investissement** du centre EDEN pour l'année 2025 s'élève à **58 K€**. Il est réparti entre deux grands axes : l'animation du site et le développement de nouveaux projets.

Concernant l'animation, une enveloppe de 20 K€ est dédiée à la conception d'expositions temporaires (panneaux, objets, vitrines...), tandis que 18 K€ sont alloués au renouvellement et à l'acquisition de matériels pédagogiques, dans le cadre d'investissements récurrents.

Un budget de 20 K€ est prévu pour l'aménagement du parc du centre EDEN. Actuellement peu valorisé, cet espace extérieur présente un fort potentiel encore inexploité. Le projet vise à le transformer en un prolongement naturel de la visite, en réaménageant les sentiers, en installant du mobilier adapté et en créant des pôles immersifs tels qu'une cabane dédiée aux traces d'animaux ou une cabane d'écoute des sons de la nature. Ces aménagements permettront d'enrichir l'expérience des visiteurs et de renforcer le lien entre les activités du centre et leur environnement naturel.

Ce budget reflète la volonté du Département de consolider les **missions pédagogiques** du centre EDEN, d'enrichir son offre culturelle et de mieux valoriser ses espaces extérieurs. Il s'inscrit dans une dynamique de développement durable et d'ouverture vers de nouveaux publics.

Le Lab71

Un budget total de **0,1 M€ en dépenses** (investissement et fonctionnement) est alloué au Lab71, strictement identique à 2025.

Les frais liés à **l'exposition annuelle, aux événements et aux animations** (matériel pédagogique, manipulations scientifiques, prestataires externes, impressions) représentent toujours le principal poste de dépenses, reflet de l'activité du Lab71.

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **60 K€**, en hausse par rapport à l'année 2025, grâce notamment à l'augmentation tarifaire votée en 2025 et à une plus grande ouverture les week-ends hors vacances scolaires. Les activités scolaires, grand public et centres de loisirs représentent la plus grosse part des recettes.

Les **dépenses d'investissement** sont proposées à hauteur de **43 K€** pour l'année 2026. Ce budget permettra de concevoir des expositions plus durables et dédiées à l'itinérance, susceptibles de générer des recettes à moyen terme.

Les Grottes d'Azé

La grande partie du budget 2026 sera liée à des **dépenses de fonctionnement (58 K€) et 5 K€** seront dédiés à des dépenses d'investissement pour des recherches scientifiques permettant la datation des œuvres.

La programmation 2026 donnera également vie au site avec des **animations** réalisées en interne mais aussi avec des prestataires en plus des différentes visites des Grottes. Les événements rencontrant un vif succès tels que le **concert des Grottes d'Azé**, la journée internationale des Grottes, la nuit de la chauve-souris, seront reconduits.

Les autres dépenses sont dédiées au bon fonctionnement du site avec notamment les achats pour la revente en boutique et la publicité.

Les **recettes de fonctionnement** sont issues des visites et, pour une moindre part, des animations ainsi que des ventes en boutique. Il est envisagé des recettes à hauteur de **0,17°M€**.

Le Musée départemental du Compagnonnage

Le musée départemental du Compagnonnage situé à Romanèche-Thorins maintiendra le même rythme de programmation en 2026, présentant des expositions temporaires d'une part et poursuivant la mise en valeur du parcours permanent d'autre part, grâce à un budget total de **83°K€**.

En fonctionnement, 48°K€ seront consacrés à la mise en place de **nouveaux parcours de médiation**, déjà initiés en 2025 (visites flash, visites commentées) pour les publics individuels et collectifs ainsi que d'ateliers pour les scolaires et les visiteurs individuels.

La programmation annuelle comportera une **quinzaine d'évènements** (nuit des musée, nuit de la lecture, rendez-vous aux jardins, printemps des poètes, journées européennes des métiers d'art, journées nationales de l'architecture, etc.) et des ateliers pendant les vacances scolaires et la période estivale.

Le budget de fonctionnement financera également le **Prix Guillon**, les Journées Européennes du Patrimoine et la communication du musée, notamment pour l'accueil des groupes.

Le budget **d'investissement (35°K€)** sera consacré à l'organisation des expositions temporaires, particulièrement pour la partie scénographie réutilisable et investissement dans des outils de médiation.

Il servira également à financer toutes les opérations découlant des obligations liées à l'appellation Musée de France. Il s'agit, notamment, de numériser les arts graphiques, de faire restaurer les maquettes et les épures

et de veiller à la conservation préventive des œuvres.

Les **recettes** pour 2026 sont estimées à **21°K€**, comprenant une subvention de la DRAC, qui sera demandée à hauteur de 2°K€.

Le Grand Site de Solutré

Le Label Grand Site de France arrive à échéance, pour la deuxième fois, en 2026. Un nouveau dossier de demande de renouvellement sera présenté au Ministère de la Transition écologique dans le courant de l'année.

Le projet scientifique et culturel du Musée de préhistoire sera finalisé en 2026.

En **fonctionnement**, le **montant total des dépenses 2026 est de 0,30°M€**, en baisse de 16°K€ par rapport à 2025.

Les activités les plus significatives pour l'année 2026, reposent, comme chaque année, sur :

- le **fonctionnement des équipements** structurants (Maison du Grand Site et Musée de préhistoire) : l'approvisionnement du Café de la Roche et l'achalandage des deux),
- la gestion du troupeau des pelouses calcaires (frais sanitaires),
- le fonctionnement de l'équipe d'entretien des espaces naturels.

Les **projets, événements** et actions emblématiques sont : la programmation culturelle, les actions de communication ciblées, les expositions dans les équipements structurants, le suivi et la gestion des espaces naturels protégés.

Les **recettes** sont estimées à **0,61°M€** réparties entre les ventes de marchandises consommables, produits boutiques et droits d'entrée, la subvention de MBA, sous convention, la subvention Natura 2000 (Région + FEADER) pour la gestion des espaces naturels.

En **investissement**, le montant total du budget 2026 est de **0,47°M€**.

Les projets les plus significatifs sont :

- **l'aménagement du parvis** du Musée (étude menée en 2025) ;
- la mission paysagiste sur les haltes paysagères des communes qui est une action portée par les élus du territoire,
- la poursuite de la mission paysagiste générale,
- les **travaux de restauration d'ouvrages en pierre sèche**, auxquels les maires sont très attachés, avec, en prévision, une intervention sur Bussières et une sur Solutré-Pouilly.

Les phases 2 et 3 de la sécurisation des Roches de Solutré et Vergisson seraient prévues sur les années 2027 et 2028

Les recettes d'investissement sont estimées à 0,17°M€ et sont réparties ainsi :

- la subvention annuelle de la Région pour les études et actions en lien avec l'attractivité ;
- la subvention annuelle de la DREAL pour les études et les actions en lien avec la préservation du paysage, ainsi que l'animation territoriale.

Réseaux de lecture publique et action culturelle

Un budget total de **2,71°M€** est alloué à la politique publique de la Lecture publique et de l'action culturelle.

Les dispositifs de subventions liés au **soutien à la création à la diffusion culturelle** se maintiennent par rapport à 2025. Le calendrier des événements tels que **Scènes en campagne** est également maintenu. En revanche, avec le lancement des deux schémas structurants 2026-2032 relevant de la compétence obligatoire du Département, un effort

budgétaire maîtrisé est proposé pour le **schéma des enseignements artistiques** d'une part (+ 29°K€) et le **plan de lecture publique** (+5°K€).

Scènes en campagne : richesse du patrimoine et culture en ruralité

Pour le premier, le **schéma** viendra conforter les dynamiques territoriales en termes d'offres d'enseignement artistiques. Il intégrera désormais le soutien aux pratiques amateurs avec un dispositif dédié et proposera de travailler sur trois autres chantiers identifiés : l'inclusion, la formation et les cultures urbaines. Enfin, sera proposée une programmation départementale annuelle de projets et temps forts relatifs au SDEA où le Département sera opérateur.

Pour le second, en lien avec l'actualité, le **plan de lecture publique** reviendra sur les fondamentaux des bibliothèques comme des espaces de développement d'esprit critique et d'accès à l'information. Dans ce cadre, de nouvelles actions autour de l'éducation aux médias et auprès des publics spécifiques seront proposées. Des économies de fonctionnement ont été réalisées sur plusieurs lignes pour éviter un effort trop important en 2026.

Les **recettes** sont essentiellement portées sur la lecture publique avec le renouvellement du Contrat départemental de lecture itinérance 2026-2028 (60°K€ en 2026), les dispositifs BNR et Premières Pages (11°K€), et la participation en hausse des collectivités à la plateforme Cesam71 (43°K€).

En **investissement**, l'enveloppe de la DLPAC porte essentiellement sur les acquisitions de collections pour la Bibliothèque départementale. Suite à une forte baisse en 2025, le montant est réévalué à 0,3°M€ pour 2026 (+0,1°M€ par rapport à 2025). Cette

remise à niveau est nécessaire pour répondre à un réseau de bibliothèques particulièrement rural et peu doté en collections.

Des **recherches de recettes** sont également en cours d'étude sur le projet Scènes en campagne qui allie, spectacle vivant, patrimoine et ruralité.

Les archives départementales et le patrimoine

Le montant des crédits d'**investissement** s'élève à **0,79°M€** et ceux de **fonctionnement**, à **0,33°M€**.

Après l'exposition Gabriel Voisin aux Archives départementales, de novembre 2024 à mai 2025 ce sont moins des projets mémoriels que d'autres liés à la préservation du patrimoine et à sa mise en valeur, qui seront portés ou soutenus.

Les crédits d'investissement attribués aux Archives (0,19°M€) permettront de couvrir l'achat de documents historiques enrichissant les collections, celui de matériel de conservation préventive, la réalisation de programmes de restauration et de classement des archives. La **restauration de documents d'Ancien Régime** avant leur numérisation et leur mise en ligne devrait donner lieu, comme les années précédentes, à une recette de l'Etat.

Les communes de **Mâcon et Chalon-sur-Saône** qui s'engagent pour plusieurs années dans d'importants travaux sur les **anciennes cathédrales** font toujours l'objet d'un soutien affirmé du Département (0,34°M€). Les autres projets de restauration patrimoniale portés par les collectivités sont, eux, instruits dans le cadre de l'appel à projets départemental et via le dispositif d'aide et conseil culturels aux territoires.

Le Département maintient son **appui à la restauration du patrimoine** en aidant également les associations actives dans ce type d'intervention (58°K€) auquel s'ajoutent 40°K€ via la Fondation du patrimoine.

En Saône-et-Loire, le patrimoine est identifié comme l'un des principaux vecteurs de l'attractivité du territoire ; il suscite de nombreux projets d'animation et de valorisation portés par des associations, des collectivités et des établissements publics. 79°K€ sont prévus pour les associations et porteurs de projets patrimoniaux ou mémoriels, dont 42°K€ pour l'appel à projet «valorisation et animation du patrimoine».

Les musées associatifs pourront compter sur 90°K€, dont 70°K€ pour l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, tandis que 12°K€ sont dédiés à la programmation des musées de France publics.

La participation à l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) **Bibracte** sera maintenue à 0,1°M€.

✓ Tourisme et attractivité

Malgré la réduction des moyens, la priorité reste de valoriser la Saône-et-Loire et de soutenir ses projets de développement.

L'attractivité constitue un enjeu transversal pour la collectivité départementale : attirer de nouveaux habitants, de nouveaux talents, de nouvelles entreprises... est un facteur déterminant pour l'avenir de la Saône-et-Loire.

La stratégie s'articule autour de trois axes : **attirer, accueillir et fidéliser**, en mobilisant un large réseau d'acteurs et en intensifiant la promotion du territoire auprès des habitants, actifs, entreprises, projets et touristes

Tourisme

Malgré un contexte budgétaire contraint, la dynamique promotionnelle sera préservée en 2026 grâce à un **budget total de 1°M€** (0,92°M€ en fonctionnement et 88°K€ en investissement). La baisse du budget 2026 par rapport au budget primitif 2025 (-0,31°M€) s'explique par un repositionnement de crédits (0,15°M€) sur le budget relatif à l'attractivité du territoire.

La campagne de promotion touristique au niveau national sera désormais internalisée, donc entièrement réalisée et pilotée par l'équipe communication du Département (création des visuels et supports, achat des espaces de communication, négociation avec les médias).

L'objectif reste le même : assurer la meilleure visibilité possible de la Saône-et-Loire pour attirer toujours plus de touristes.

Une baisse de 37°K€ sur les subventions aux événements touristiques est également prévue.

Les **actions phares de communication**, qui apportent une grande visibilité à la Saône-et-Loire, seront poursuivies pour 0,39°M€ et des économies sur les honoraires d'agence sont attendues en lien avec l'internalisation de cette prestation au sein de la Direction de la Communication.

Le budget alloué aux **relations presse** sera maintenu à l'identique en 2026 pour répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes, et en conséquence des retombées presse engendrées, et poursuivre l'organisation des éductours et voyages de presse. Les dépenses relatives au site web seront en légère hausse en vue de coûts de traduction du nouveau site web.

Les coûts relatifs à la promotion digitale et aux éditions papiers seront optimisés de 9°K€ par

rapport au budget primitif 2025 de par la réduction du volume des impressions.

Une partie du budget sera consacrée à la **structuration des réseaux et à la promotion des filières emblématiques du territoire** : itinérances douces, tourisme du vin, gastronomie, tourisme en famille...

La présence sur les salons sera rationalisée pour concilier efficacité et maîtrise budgétaire.

Le budget alloué aux actions en lien avec le Schéma départemental touristique sera de 25°K€.

Les dépenses de réparation des bornes extérieures Route71 (58°K€) n'ont pas pu être réalisées en 2025 en raison d'un décalage du marché. L'objectif est de pouvoir l'engager sur l'exercice 2026.

30°K€ d'investissement seront enfin dédiés à l'achat de photos et à la création de vidéos promotionnels pour enrichir les fonds photos et vidéos du département : une action essentielle à la création de contenus.

Attractivité

Un budget total de **0,78 M€** est alloué à l'attractivité du département.

Face à l'enjeu de notoriété au niveau national, le Département de Saône-et-Loire prévoit de mener des **campagnes de communication** sur ses réseaux par le biais de production visuelle et de sponsoring de contenus. Il faudra continuer de communiquer via des médias spécialisés, et être présent sur des salons aux thématiques emploi et mobilité.

Pour maximiser ses chances de couverture médiatique, le Département doit prévoir de rencontrer les journalistes.

Au-delà de la communication faite sur le territoire pour le faire connaître, il a également paru nécessaire d'obtenir des informations sur les personnes nouvellement installées. Le contrat signé avec La Poste en juin 2023,

permettant d'obtenir les adresses des nouveaux habitants de Saône-et-Loire, sera donc reconduit en 2026. Ces éléments permettent de convier les nouveaux habitants à la journée d'accueil qui leur est dédiée, qu'il est aussi prévu de reconduire.

La collectivité départementale maintiendra une présence ciblée sur certains salons afin **d'attirer de nouveaux habitants et porteurs de projets**, tout en optimisant les moyens.

En parallèle de ces actions présentées, les Présidents de la CCI Côte-d'Or - Saône-et-Loire et du Département de Saône-et-Loire ont signé en mai 2023, et pour la première fois, une convention marquant le début d'un partenariat entre les deux structures. Afin de continuer de progresser sur les actions bien engagées, une reconduction de ce partenariat est prévue pour une somme de 10°K€.

Le budget Attractivité compte également l'enveloppe du **FDAVAL71 (0,14°M€)** qui permet chaque année de dynamiser l'émergence de projets sur le territoire, élément majeur pour mettre en valeur le Département de Saône-et-Loire.

Fort de son succès chaque année, il est également prévu de reconduire la campagne «**Villes et villages fleurie**» (33°K€). Cette action en faveur de l'environnement, de l'amélioration de la qualité du cadre de vie participe chaque année au renforcement de l'attractivité du territoire.

Dans le cadre des **coopérations décentralisées** et les activités diplomatiques, 45°K€ sont de nouveau reconduits pour cette année 2026.

La Saône-et-Loire, Terre de cyclisme !

Enfin, cette année 2026 sera marquée par le passage de plusieurs **courses cyclistes**

d'envergures telles que le Tour de France, le Tour de France Femmes, le Paris Nice et le Tour de l'avenir. 0,3°M€ sont ainsi prévus pour renforcer le rayonnement de ces événements sur le territoire de la Saône-et-Loire.

✓ Sport

Le Département, fort de sa politique sportive structurée, réaffirme son soutien au mouvement sportif local par un budget 2026 d'un montant de **3°M€**.

En fonctionnement, cela permettra :

- Un soutien aux **clubs** évoluant en championnat national : 1,52°M€,
- Un soutien aux **comités départementaux** (Aide socle et aide projet) : 0,46°M€,
- Une aide aux déplacements vers un événement sportif remarquable : 5°K€,
- Des subventions aux **écoles de sports** : 0,22°M€,
- L'organisation de festivités autour d'événements comme le trophée des sports ou la verticale rose : 67°K€,
- Une aide aux **manifestations sportives** incluant les tickets d'entrées pour les courses cyclistes d'envergures : 0,33°M€,
- Un soutien aux **sportifs individuels** : 90°K€.

En investissement, il est prévu notamment :

- Une nouvelle enveloppe identique aux précédentes années de 0,15°M€ pour le soutien à l'équipement des comités sportifs départementaux et associations sportives (dont 80°K€ dès 2026),
- 30°K€ pour l'achat d'un bateau pour sa mise à disposition auprès du club de

Louhans, dans le cadre du partenariat institué ces dernières années avec les clubs d'aviron, sport d'excellence au sein du Département,

- 0,14°M€ pour les aides aux modernisations des équipements sportifs et bases arrière JO-2024, en attendant que le dernier dossier relatif à la ville de Mâcon soit soldé (une prolongation avait été votée lors de la commission permanente du 4 juillet 2025).

En termes de **recettes**, les remboursements des avances à l'AS Rugby et à Louhans Cuiseaux Football Club se poursuivront à hauteur de 35°K€ pour 2026.

Le service dédié aux associations : ASSO 71

Pour cette année 2026, le budget alloué à ASSO 71 sera de **50°K€** (même niveau que 2025) qui permettra d'agir sous 3 axes :

- **La valorisation des associations et des bénévoles** : 25 K€,

Ce 1^{er} axe se matérialisera par l'organisation de six réunions publiques (une par bassin de vie) avec l'ensemble des associations du secteur pour travailler sur la valorisation des projets et des bénévoles. Ces réunions pourraient être organisées au travers de sites remarquables de la Saône-et-Loire pour témoigner de la reconnaissance du Département envers ces bénévoles. En complément, plusieurs échanges privilégiés avec le Président du Département seraient réalisés au sein de l'hémicycle. D'autres actions seraient également réalisées comme par exemple de permettre plus facilement aux bénévoles d'assister à différents événements sportifs ou culturels.

- **La campagne bénévolat** : 20°K€

Sur le même modèle qu'en 2024 et 2025, l'objectif de ce second axe sera de poursuivre la campagne de communication auprès des habitants de Saône et Loire afin de les inciter à devenir bénévole aux seins des diverses structures associatives présentes en Saône-et-Loire.

- **Les actions du service ASSO71 hors les murs** : 5°K€,

Pour ce 3^{ème} axe, les actions seraient consacrées principalement à des matinées/séances de travail ou des rencontres et RDV individuels dans tout le département avec les associations. Un développement d'une page Instagram et Facebook spécial associations pourrait être mis en œuvre permettant de découvrir le parcours des bénévoles et les projets associatifs.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

Le budget de fonctionnement pour 2026 s'élève à **65,39 M€** hors masse salariale.

Pour 2026, le montant de **l'allocation RSA** (Revenu de Solidarité Active) est estimé à 61,2 M€ soit une hausse de +0,5% par rapport aux crédits votés en 2025. Cette revalorisation s'explique notamment par l'augmentation de 1,7% de l'allocation décrétée par l'Etat à compter du 1^{er} avril 2025 et sans compensation pour les départements.

Pour 2025, la Saône-et-Loire comme de nombreux autres départements, a décidé de ne pas appliquer cette revalorisation unilatérale décidée par le Gouvernement. Une négociation a été initiée entre Départements de France et le Gouvernement pour que cette décision unilatérale soit entièrement compensée,

compte tenu de la situation dégradée des comptes de l'ensemble des départements.

Il est à noter qu'un décret du 30 mai 2025 met en place un nouveau barème de sanctions applicable aux demandeurs d'emploi, et en particulier aux bénéficiaires du RSA qui ne répondent pas aux obligations inscrites dans leur contrat d'engagement ou refusent de s'engager dans une démarche d'insertion et d'emploi. Ce décret introduit une nouvelle **sanction « suspension-remobilisation »** qui est sensée encourager un retour à l'emploi sans couper les aides brutalement. A ce stade les conséquences financières du déploiement de ce nouveau barème de sanctions restent à mesurer.

Depuis 2025, la **loi pour le plein emploi** facilite **l'accompagnement des bénéficiaires du RSA** dans chacun de leurs parcours. Elle renforce les liens avec les référents d'accompagnement (conseillers emploi, travailleurs sociaux, etc.) et les partenaires (France Travail, Missions Locales, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, etc.) pour proposer un suivi personnalisé, régulier et adapté à chaque situation.

Aujourd'hui, une **équipe départementale de 15 personnes** (conseillers emploi, chargés de repérage et de suivi des publics...) est dédiée à l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA orientés sur le volet professionnel, sur chaque bassin de vie. Il s'agit de proposer un accompagnement renforcé vers l'emploi, un suivi régulier avec son référent et des outils pour lutter contre les freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, logement, fracture numérique, formation, etc.

Dans ce cadre et afin de poursuivre ses engagements en partenariat avec l'Etat pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA le Département a décidé de renouveler la **Convention départementale pour l'insertion et l'emploi (CDIE)** entre le Département et l'Etat pour la période du 2025-2027.

Une nouvelle **Stratégie départementale pour l'Insertion et l'Emploi (SDIE)**, qui aura pour vocation de définir les orientations stratégiques du Département, sera votée lors de l'Assemblée départementale de décembre 2025. Ce document viendra renforcer la coordination entre les acteurs pour garantir une continuité dans les parcours, définir les modalités pour accroître l'efficacité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en les orientant plus rapidement, plus justement et plus durablement vers l'emploi.

Le Département maintiendra également son soutien aux **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** qui accompagnent socialement et professionnellement des salariés, dans le cadre d'un parcours d'insertion et d'emploi fondé sur l'activité économique et le contrat de travail à hauteur de 1,15°M€.

Le Département cofinance, à hauteur de 1,25°M€ les « Equivalent temps plein-ETP » des postes d'insertion mobilisés pour le recrutement de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), au titre des **Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** au sein des ACI

Le budget prévisionnel en recettes s'élève à 1,22 M€ dont 1,10 M€ au titre des indus RSA.

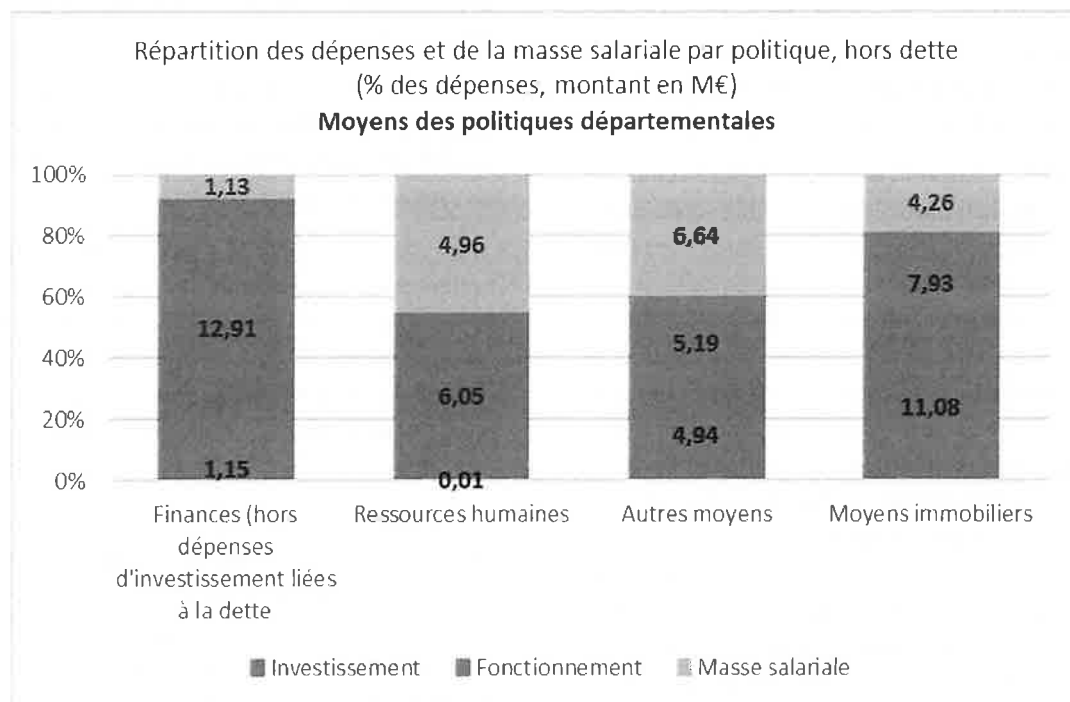
RATIONALISATION ET OPTIMISATION DES MOYENS GENERAUX CONSACRES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Les moyens départementaux permettent le déploiement de l'action et l'ambition départementale.

Le Département veille, en effet, à ce que l'ensemble des directions opérationnelles puissent s'appuyer sur des ressources – matérielles, humaines, financières, juridiques et bâtimentaires – leur permettant de réaliser leurs missions et de mettre en œuvre les politiques publiques départementales dans de bonnes conditions.

Toutefois, afin d'assurer la poursuite de ses engagements et la mise en œuvre de ses politiques prioritaires, le Département doit pérenniser une stratégie de vigilance et dans ce cadre, les dépenses relatives aux moyens généraux seront optimisées et rationalisées.

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires les fonctions ressources doivent contribuer à libérer les moyens financiers nécessaires à la poursuite des politiques socles. Les moyens départementaux portent la charge de la maîtrise des coûts et le maintien de la capacité d'action sur les politiques publiques et les projets départementaux.



* « Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité, des crédits de fonctionnement des groupes, politiques



Pour la Saône et Loire, le Département agit !

✓ Finances

Le montant annuel représente près de 14,04 M€, y compris la masse salariale. Ce montant est en progression de 0,86 M€ par rapport au Budget 2025.

Au même titre que pour les fonctions supports de la collectivité, la fonction financière contribuera aux efforts budgétaires demandés, notamment en optimisant les principaux frais financiers. Comme évoqué lors du ROB 2026, les outils de trésorerie seront optimisés en mobilisant le plus finement possible le plan de gestion de trésorerie pour lisser les décaissements par rapport aux encaissements mensuels. Ce plan de gestion de trésorerie a permis de faire diminuer les frais financiers de près de -0,3°M€ en 2025. Une diminution de près de -0,2°M€ par rapport au Budget 2025 est proposée au Budget 2026

Par ailleurs, le travail engagé en 2025 se poursuivra sur le volet de l'analyse des situations bilancielle et financière des organismes et partenaires afin d'optimiser les subventions qui leur seront versés.

En fonctionnement, le poste principal concerne le remboursement des annuités d'emprunt pour près de 7,9°M€, en progression contenue de 0,95°M€ par rapport au Budget 2025. Après une relative stabilité entre 2021 et 2022 du fait d'une conjoncture favorable en termes de taux en territoire négatif et au désendettement réalisé, le réendettement de manière progressive et maîtrisé intervenu dès fin 2023 a permis d'optimiser les flux financiers malgré la conjoncture défavorable sur les taux d'intérêts proposés. En mobilisant une ingénierie financière, le Département continue de profiter des optimisations de taux et de marges bancaires pour ces nouveaux besoins d'emprunts.

L'emprunt de 80°M€ réalisé fin 2024 et début 2025 est venu peser en année pleine sur 2025, les frais financiers supplémentaires. L'emprunt

de fin d'exercice 2025 n'étant pas finalisée au stade de l'écriture du présent rapport, les frais financiers sont néanmoins estimés de manière prudente autour de 2°M€ en fonction de la durée qui sera mobilisée.

Le Département parvient néanmoins à préserver la stabilité des frais financiers par son endettement modéré et la gestion fine de sa trésorerie en dépit de taux d'intérêt qui avaient amorcés leur décrue depuis la fin de l'année 2024 et qui ont légèrement remonté durant 2025.

Les charges financières représentent 7,91°M€ en fonctionnement pour les intérêts de la dette et les frais liés à la mobilisation des outils de trésorerie et 3,85°M€ pour la contribution du Département au fonds de péréquation de DMTO, prévu en hausse de +0,25°M€ par rapport au budget primitif de 2025 du fait d'une prévision de recettes de DMTO au niveau national plus dynamique qu'en 2025. Le Département étant contributeur et bénéficiaire.

Pour le fonctionnement des trois groupes politiques 0,47°M€ de crédits sont toujours prévus conformément au règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

Afin de répondre aux optimisations budgétaires demandées, les crédits nécessaires aux frais de représentation réglementaires et aux besoins en conseils et expertises financières sont maintenus au niveau ajusté de 2025 et inscrits à hauteur de 38,6°K€ en 2026.

En matière de gestion de l'actif et du patrimoine, les évolutions réglementaires issues du passage à la norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 avec d'une part la règle d'amortissement au prorata-temporis et d'autre part la neutralisation de la charge de l'amortissement des subventions d'équipement versées sont toujours prévues au Budget 2026 et viennent implémenter les écritures d'ordres des deux sections.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits rendue possible avec le passage à la M57, les crédits dédiés aux dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement seront reventilés à hauteur de 1,6°M€, soit 0,8°M€ en fonctionnement et 0,8°M€ en investissement comme le prévoit la réglementation du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En outre, 0,22°M€ seront consacrés aux annulations de titres.

La subvention de fonctionnement au Centre départemental de santé en vue d'assurer des missions de service public, a été évoquée dans la partie consacrée à l'Attractivité.

✓ Ressources humaines

En 2025, la masse salariale totale du budget principal et des budgets annexes du Centre de santé et du Très Haut Débit (THD) atteindra 131,8°M€ avec les assistants familiaux (13,7 M€).

L'ensemble des charges de personnel des budgets consolidés, indemnités des élus déduites, représente environ 20 % des charges de fonctionnement de la collectivité et agrège aux rémunérations brutes chargées, les remplacements sur emplois momentanément vacants soit une proportion équivalente par rapport au BP 2025.

La projection financière pluriannuelle intègre cette année encore les **contraintes financières exogènes** qui conduisent à poursuivre la maîtrise des dépenses de personnels du budget principal notamment en ajustant et en redéployant les effectifs départementaux à l'appui des travaux de l'axe 3 qui a fortement mobilisé l'encadrement et l'ensemble des agents en 2025. L'aboutissement de la démarche engagée consiste à définir des organisations cibles des directions, qui permettront, en fonction du niveau de service défini, de calibrer les ressources humaines

En investissement, sont inscrits 34,2°M€ correspondants au remboursement du capital de la dette (en progression par rapport au Budget 2025 du fait de la prévision d'emprunt qui sera à réaliser fin 2025), 2,10°M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les anciens crédits revolving du Département (0,5°M€/BP 2025 du fait de l'amortissement progressif des produits) et 0,5°M€ seront consacrés au remboursement prévisionnel des lignes de trésorerie dont la maturité est fixée à fin 2028.

nécessaires à la réalisation des missions, dans une logique d'optimisation et de poursuite des politiques publiques départementales.

Ainsi, les crédits inscrits au budget principal de la Direction des ressources humaines et des relations sociales s'élèveront à **111,8°M€ en 2026** au lieu de 110,3°M€ au budget primitif 2025 soit +1,35 % hors décision modificative dont :

- 104,54°M€ au titre de la rémunération et des charges,
- 4,4°M€ au titre des frais de déplacement, actions sociales, parcours professionnels, missions ressources humaines,
- enfin 2,8°M€ au titre des indemnités des élus et des moyens de fonctionnement des assemblées.

L'enveloppe budgétaire pour 2026 tiendra compte d'une **hypothèse de réduction des effectifs** déjà amorcée en 2025 – 2°149 agents en octobre 2025 au lieu de 2 189 agents en janvier – baisse qui se poursuivra en 2026 afin de respecter la trajectoire financière de la collectivité, notamment avec la hausse des charges patronales retraite des agents fonctionnaires.

Le pilotage des effectifs et de la gestion prévisionnelle des ressources humaines sera ainsi renforcé en 2026 à l'aune des organisations cibles et la mise en œuvre du schéma d'emplois initié en 2025 afin de répondre à la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel tout en maintenant un dialogue social de qualité et en préservant l'attractivité du Département pour les agents.

Les mesures exogènes décidées par l'Etat ainsi que les mesures endogènes mises en œuvre par le Département en 2025 auront des effets en année pleine en 2026 :

- Les principales mesures exogènes :

- les mesures gouvernementales avec la **nouvelle hausse de la contribution patronale de 3 points** à la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (+1,5°M€) après la mesure de +3 points décidée en 2025, hausse des contributions qui se poursuivra selon le même rythme en 2027 et en 2028, renchérissant le coût des emplois occupés par des fonctionnaires par rapport à des agents contractuels ;
- depuis le 01/03/2025 la **prise en charge de 100% à 90% du traitement** et du régime indemnitaire pour les 3 premiers mois d'absence en arrêt de maladie ordinaire viendront en diminution (-0,24°M€)
- la **revalorisation de 1% du SMIC**

- Les principales mesures endogènes :

- comme chaque année la progression mécanique de la masse salariale du fait de l'avancement et de la technicité (**Glissement Vieillesse Technicité**) acquise constitue l'un des facteurs d'augmentation des rémunérations (+0,5°M€) ;
- le maintien des crédits des **frais de déplacement** en 2026 à hauteur de 0,85°M€ conformément à l'exécution 2025 avec le

passage du remboursement au réel des frais de repas et la mise en œuvre d'un règlement des déplacements des agents départementaux à compter du 1er janvier 2026

- le maintien du budget **formation** en 2026 (0,99°M€) à hauteur de celui de 2025 ; véritable levier pour permettre de répondre aux enjeux de mutabilité du service public et de la constante mise à jour des compétences des agents,
- le maintien de **crédits de remplacements (Centre de Gestion)** à un niveau comparable à 2025 pour 3,35°M€ pour faire face aux absences pour raisons de santé, notamment dans les services en contact avec l'utilisateur (collèges, services sociaux notamment),
- la prise en compte du budget du **contrat collectif en matière de santé** en vigueur depuis 1^{er} janvier 2025 avec le versement d'une participation employeur de 15€ brut par mois par agent adhérent à temps complet à hauteur de 0,28°M€,
- la poursuite de la **politique apprentissage** en vue de pourvoir les 70 postes qui seront ouverts au recrutement (0,8°M€),
- la reconduction de la convention relative au **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées** dans la Fonction publique pour maintenir une dynamique en faveur de l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi au sein des services départementaux qui comptent au 31 décembre 2024 263 agents RQTH, soit + de 10% des effectifs, taux qui est bien au-delà des obligations légales (6%).
- la poursuite du **recrutement de professionnels de santé** pour développer l'offre de service de soins offerts par les Centres de santé sur le budget annexe

- Les mesures nouvelles

Après la mise en place du volet prévoyance en 2024, le Département va mettre en œuvre un **contrat collectif à adhésion facultative** dans le cadre de la protection sociale complémentaire en matière de santé au 1^{er} janvier 2026 au bénéfice des agents départementaux avec une participation employeur entre 15 et 25 € bruts/mois/agent, soit une dépense supplémentaire de +0,28°M€ pour un taux d'adhésion de 50% des agents malgré les fortes contraintes financières.

Et enfin, **les recettes de fonctionnement** du budget principal sont stables par rapport aux années précédentes et sont estimées à **1,16°M€** dont 0,74°M€ pour la part agent des titres restaurant (1,72°M€ prévues en dépenses)

✓ Autres moyens

Le budget total consacré aux autres moyens internes s'élève à 16,8 M€ y compris la masse salariale.

Moyens généraux

Le budget de **fonctionnement** alloué aux **moyens généraux** pour 2026 s'élève à **4,877 M€**. Le budget sera en progression de 0,527 M€ par rapport au Budget 2025.

Il intègre la charge d'augmentation de la flotte de 36 véhicules thermiques, l'évolution du coût du carburant, l'abonnement télématique de gestion de données de la flotte automobile, les prestations d'entretien ménager des nouveaux locaux (PASS Pompidou, MNA) et le périmètre des nouveaux marchés de maintenance.

Les postes courants ont été optimisés afin d'intégrer les efforts budgétaires demandés et l'amélioration des dépenses attendues pour maintenir l'ambition du Département sur les politiques publiques, notamment en termes de Solidarités.

La diminution des prix constatés sur certains types d'équipements et de fournitures permettent également de répondre aux efforts demandés (renouvellements des marchés d'entretien ménager et suppression du gardiennage).

L'investissement pour 2026 s'établit quant à lui à **1,1 M€**, consacrés d'une part aux équipements généraux des services (0,2 M€), et d'autre part aux acquisitions de véhicules et matériels (0,9 M€).

Ce budget est en diminution pour les équipements généraux des services après optimisation des dépenses et le ralentissement des déménagements.

Patrimoine immobilier départemental et gestion immobilière

S'agissant spécifiquement du patrimoine immobilier, **le fonctionnement s'établit à 2,7°M€** contre 3,25 M€ en 2025, dont 0,46 M€ pour la gestion immobilière.

Ce budget est en diminution du fait des **évolutions baissières des prix des énergies**, notamment pour l'électricité (0,66°M€), mais également du fait des optimisations qui sont réalisées sur les prestations de services (déménagement et locations).

La gestion dynamique du patrimoine et une approche de la stratégie locative orientée vers une évolution de l'organisation du travail permettra d'infléchir dans la durée les charges de fonctionnement.

L'investissement s'établit à 9,74 M€, soit une diminution de l'ordre de 3,85% comparée aux investissements proposés au BP 2025.

En effet, l'année 2025 a permis de solder des opérations et de ne maintenir que celles qui sont estimées prioritaires (sécurité au premier titre).

Une stratégie immobilière globale est en cours de construction en s'appuyant sur un Schéma

Directeur Immobilier, pour déterminer les investissements basés sur une méthode de prévision intégrant l'exploitation ultérieure et une approche pragmatique qui privilégie le confort des usagers, les économies d'énergies, et le taux d'usage.

Des opérations ont été clôturées en 2025 : installation de l'antenne PASS Pompidou (0,35°M€), livraison des nouveaux bâtiments modulaires de l'Espace Duhesme (1,681°M€) et la réfection de la couverture de la gendarmerie de Charnay-les-Mâcon (0,5°M€).

Pour 2026, sont prévues les opérations suivantes :

- le démarrage des travaux du traitement du climat intérieur aux Archives départementales (0,3 M€),
- la poursuite des travaux de restructuration de la MDS des Epinoches (2,65 M€),
- la restructuration de la MDS du Creusot (2,1 M€),
- la reprise de sinistres à la MDS de Montceau-les-Mines (0,65 M€),
- la rénovation de la MDS de Chagny (0,6°M€),
- le démarrage de la gestion technique centralisée des bâtiments (1,01°M€),
- la mise à niveau des systèmes de contrôle d'accès (0,327°M€),
- le déploiement de systèmes communicants de suivi des consommations d'eau (0,08 M°€),
- la solarisation du patrimoine départemental (0,2°M€).

Une enveloppe globale destinée aux multiples travaux, imprévus et sécurisation dans les bâtiments est proposée (1,875 M€).

Les moyens informatiques

La politique informatique du Département s'inscrit dans une dynamique de transition

numérique, visant à améliorer **l'efficacité des services** et à offrir un **meilleur service aux citoyens**.

Cette stratégie repose sur des piliers essentiels, notamment la dématérialisation, la cybersécurité, l'exploitation optimale des données, le maintien en condition opérationnelle des infrastructures et applicatifs et la gestion de la relation usager.

Face aux **menaces informatiques et au cyber risque** touchant de plus en plus d'entités publiques la priorité reste donnée au renforcement de la sécurité des ressources informatiques.

Des campagnes « anti-mail frauduleux » et des actions visant à protéger les données et les infrastructures critiques tout en garantissant la continuité des services seront déployées.

L'objectif est de rendre les infrastructures les plus résilientes possibles face aux cyber-menaces.

La digitalisation des moyens et des outils numériques sont également des priorités afin d'assurer la bonne opérationnalité de l'action départementale.

L'utilisation de **l'intelligence artificielle (IA)** sera également testée à partir de 2026 dans plusieurs domaines informatiques de la collectivité.

Les hausses de prix pour les maintenances applicatives seront quant à elles contenues notamment en rationalisant, en négociant et en mutualisant divers outils.

La proposition de budget s'élève à **7°M€** (identique au Budget 2025) répartis entre l'investissement pour les moyens informatiques de la collectivité pour 5,1°M€ et le fonctionnement pour 1,9°M€ pour la maintenance des applications et les abonnements.

En investissement, les crédits sont répartis selon les trois axes d'intervention suivants :

- Le renouvellement des matériels et logiciels infrastructure avec principalement le renouvellement des serveurs et l'acquisition de matériel liés à la sécurisation du réseau pour 1,29°M€.

- L'acquisition de matériels et logiciels de poste de travail et de téléphonie afin d'assurer la performance et la sécurité des outils et le renouvellement du parc informatique devenu obsolète pour 1,34°M€.

- Les acquisitions, évolution et maintenance des applications métiers d'un montant de 2,41°M€

Le budget de fonctionnement supporte les dépenses de maintenance des infrastructures et des logiciels, les frais d'abonnement et de télécommunication et l'assistance extérieure

La communication et imprimerie départementale

Comme les années précédentes, ce budget permettra de rendre compte des différentes politiques publiques, d'accompagner les projets, d'informer sur les services publics et les dispositifs mis en œuvre par le Département, de promouvoir la Saône-et-Loire, de faire comprendre les missions départementales auprès des institutions et des citoyens et de valoriser les politiques départementales.

En diminution de -11% en 2026, après avoir déjà été réduit de -25% en 2025, le budget communication (**0,96°M€**) permettra néanmoins de continuer de rendre compte des politiques publiques, d'accompagner les projets, d'informer sur les services et de valoriser le rôle du Département auprès de tous les publics.

Les principaux leviers mobilisés resteront le magazine départemental, les réseaux sociaux, les sites internet et les événements.

Les affaires juridiques et les assurances

En tant que fonction support, les Affaires Juridiques concourent au bon fonctionnement de l'ensemble des services et sécurise l'ensemble des dispositifs et des actions engagées par le Département.

Les activités les plus significatives seront étroitement liées à ses grandes missions et en lien avec les différentes compétences de la collectivité, à savoir la fonction Achat-Commande Publique, la fonction Juridique, la fonction Assurance et gestion des sinistres, la fonction Documentation, ainsi que la gestion des Assemblées.

Le montant global des dépenses de fonctionnement pour la Direction des Affaires Juridiques s'établit à **1,53°M€** pour 2026, dont près de **1,32°M€** au titre des **assurances**.

Le reste des dépenses du budget est affecté, pour l'essentiel, aux dépenses liées aux publications légales en matière de marchés publics, aux frais de contentieux ou encore aux abonnements pour le service documentation.

Il est à noter pour 2026 une hausse du montant lié au droit de copie, et une augmentation d'importance de la cotisation liée au contrat d'assurances de la flotte automobile.

En tant que fonction support, la Direction des Affaires juridiques sera contributrice aux efforts budgétaires demandés, avec une optimisation des crédits alloués aux frais d'actes et de contentieux, mais également aux abonnements.

Les Affaires Juridiques centralisent également les recettes provenant des différents contentieux et notamment les indemnités liées aux sinistres.

Enfin, concernant l'investissement, elles disposeront de dépenses à hauteur de 30°K€ afin d'assurer la publication des annonces liées aux différents marchés publics.

SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2026

Après deux exercices tendus, la situation financière du Département devrait s'améliorer en 2025 et les années suivantes. Cela a été permis par les efforts d'optimisation réalisés sur les moyens généraux ces deux dernières années, mais aussi par l'amélioration des recettes permettant de dégager davantage de marges de manœuvre à partir de 2025.

L'alerte sur la baisse des concours APA et PCH de la CNSA a néanmoins remis en question les prévisions de dépenses et recettes affichées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Des efforts supplémentaires étaient alors envisagés, en particulier sur la section de fonctionnement. Des recettes supplémentaires, notamment l'abondement

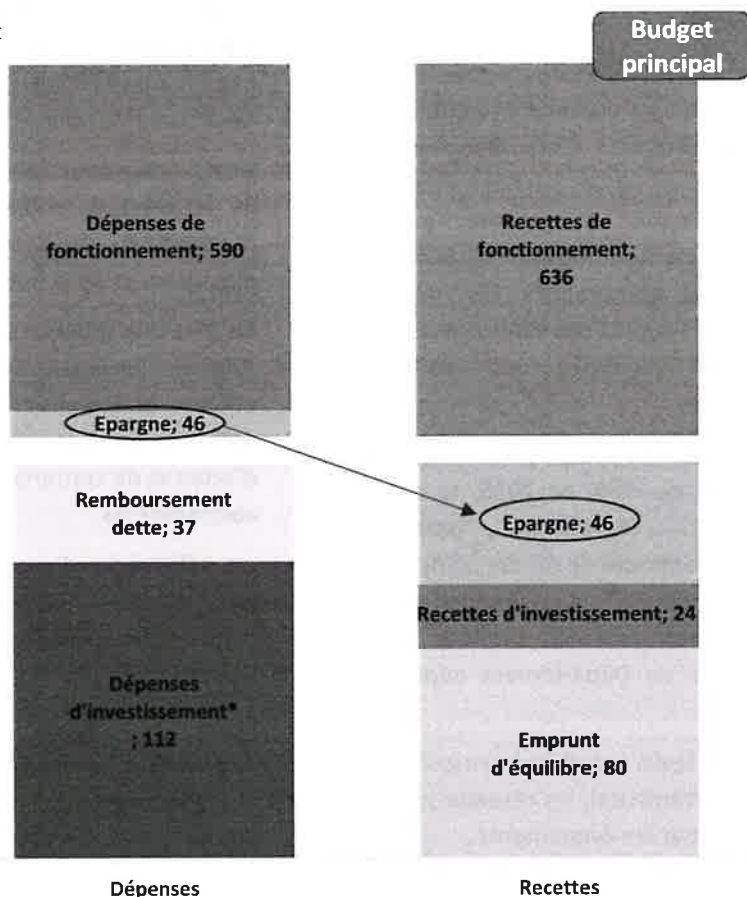
du Fonds de sauvegarde par l'Etat, ont finalement permis de ne pas accentuer les efforts déjà entrepris en dépenses de fonctionnement, mais aussi d'investissement.

Ainsi, grâce à la révision à la hausse de ces recettes, la soutenabilité financière serait assurée à moyen terme.

En 2026, l'épargne brute, dégagée par les recettes et dépenses de fonctionnement prévues, atteindrait 46 M€ au budget primitif, soit entre 50 M€ et 55 M€ en réalisé final. Cela permettrait de réaliser les investissements prévus.

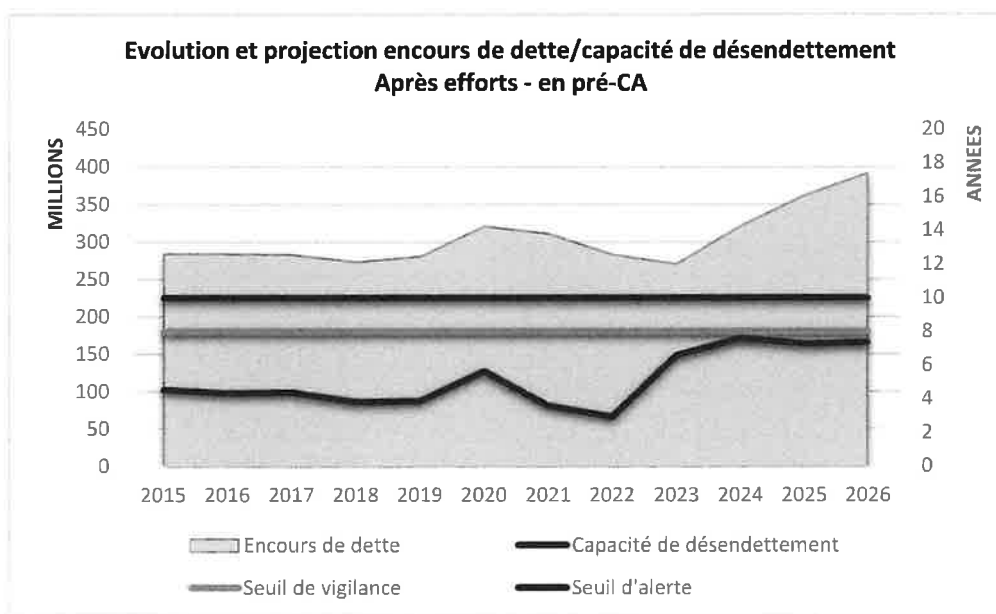
Fonctionnement
Mvts réels

Investissement
Mvts réels
(hors revolving)



Si le budget présenté est équilibré par une inscription d'emprunt de l'ordre de 80 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2026 permettent d'envisager l'évolution du stock de dette départementale entre 385 et 395 M€.

Aussi, la capacité de désendettement du Département devrait ainsi rester en deçà du seuil de vigilance de 8 ans.



ANNEXE 2

TRAVAUX ROUTES ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES OPERATIONS 2026

EPI - OPERATIONS DE SECURISATION DU RESEAU NON INDIVIDUALISEES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Saint Firmin / Le Creusot	61/43	Reprise du carrefour - phase 1	1 100 000,00 €
Roussillon en Morvan	978	Reprise de dévers	
Auxy	978	Reprise de dévers	
St Symphorien de Marmagne	61	Reprise de dévers	
St Symphorien de Marmagne	228	Confortement de talus	
Saint Bonnet Vieille Vigne	985	Reprise de dévers	
Bois Sainte marie	25/79	Reprise de carrefour	
Chassy	92	Confortement de talus enrochements	
Varennes le Grand	906	Aménagement du carrefour	
Bissey sous Cruchaud	981	Installation de feux	
Branges	978/678	Aménagement du carrefour	
Sainte Croix en Bresse	996	Renforcement et drainage de chaussée	
Vinzelles	89	Reprise du carrefour avec la déchetterie	
Vinzelles	89	Reprise du carrefour route de la Cure	
Montmelard	41	Confortement de talus	
TOTAL :			1 100 000,00 €

EPI - AMELIORATION ET RENFORCEMENT DE CHAUSSEES

ET - AMÉLIORATION ET RENFORCEMENT DE CHAUSSEES			
STA	RD	Nature des travaux	CP 2026
ALC	Divers	Réfection des couches de roulement	1 795 572,00 €
CHB	Divers		2 313 288,00 €
CHL	Divers		2 158 813,00 €
LHS	Divers		1 785 875,00 €
MCS	Divers		1 786 452,00 €
Grave émulsion	Divers		1 560 000,00 €
Innovations	Divers		600 000,00 €
TOTAL :			12 000 000,00 €

EPI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR RESEAU DEPARTEMENTAL AVEC PARTENAIRES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Saint-Loup-Géanges	62	Aménagement de carrefour, abbaye de Maizières	51 000,00 €
Marmagne	680	Accès centre commercial	160 000,00 €
TOTAL :			211 000,00 €

EPI - ZATA SANCE PHASE 2

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Sancé	906	Reprise de dévers - Phase 2	300 000,00 €
TOTAL :			300 000,00 €

EPI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR RESEAU DEPARTEMENTAL SANS PARTENAIRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Saint Germain du Bois	970	Renforcement de chaussée lourde	200 000,00 €
Montchanin - Le Creusot	680A	Réparation structurelle secteur gare TGV et ZI	700 000,00 €
Saint-Rémy et Lux	906	Isolément eaux pluviales - giratoire de Droux	50 000,00 €
TOTAL :			950 000,00 €

EPI - ALEAS CLIMATIQUES ET ACCIDENTS

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Enveloppe pour dégâts suite à accidents climatiques ou accidents sans tiers identifié	185 000,00 €
TOTAL :			185 000,00 €

EPI - VOIES VERTES ET BLEUES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Réparation lourdes	900 000,00 €
TOTAL :			900 000,00 €

EPI - PARTICIPATION SUR MO COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Participation sur maîtrise d'ouvrage communale - sécurisation	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

EPI - REPARATIONS ET AMELIORATIONS DES OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Travaux courants OA	1 000 000,00 €
Divers	Divers	Joints de chaussée	
Gourdon	980	Pont du Moulin Neuf	
Epinac	43	Ponceau du Grand Vernay	
Saint-Bonnet-de-Joux	379	Dalot des Tanneries	
Génelard	985	Mur du Bassin	
Chagny	62	Pont de la Cornaille	
Tournus	215	Pont de Belnay	
Saint-Jean-Le-Priche	906	Pont des Grandes Teppes	
Laizé	82	Pont de la Fontaine	
La Chapelle de Guinchay	906	Réparation des GC du pont des Guicheries	
Milly Lamartine	212	Mur de soutènement	
TOTAL :			1 000 000,00 €

EPI - OPERATIONS LOURDES SUR OUVRAGES D'ART

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Autun	681	Pont de Saint-Andoche	1 000 000,00 €
Etang-sur-Aroux	994	Pont du Mousseau - phase 2	
Blanzay	980	Pont de Blanzay	
Perrecy-les-Forges	985	Mur du Moulin du Prieuré 2	
Frangy en Bresse	23	Pont de la Seille	
La Vineuse-sur-Fregande	365	Mur de Cras	
TOTAL :			1 000 000,00 €

EPI - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Tintry		Divers travaux	100 000,00 €
TOTAL :			100 000,00 €

EPI - SECURISATION DES ACCOTEMENTS

EPT - SECURISATION DES ACCOTEMENTS			
STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
ALC	Divers	Suppression progressive des points comme des têtes d'aqueducs non protégées, murets latéraux dans l'accotement, obstacles latéraux...	25 000,00 €
CHB	Divers		25 000,00 €
CHL	Divers		25 000,00 €
LHS	Divers		25 000,00 €
MCS	Divers		25 000,00 €
TOTAL :			125 000,00 €

EPI - DISPOSITIFS DE RETENUE

EPI - DISPOSITIFS DE RETENUE			
STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
ALC	Divers	Achat et mise en œuvre de dispositifs de retenue	35 000,00 €
CHB	Divers		39 000,00 €
CHL	Divers		26 000,00 €
LHS	Divers		23 000,00 €
MCS	Divers		27 000,00 €
TOTAL :			150 000,00 €

EPI - SIGNALISATION HORIZONTALE

EPT SIGNALISATION HORIZONTALE			
STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
ALC	Divers	Peinture de signalisation sur les routes (axes, marquages de priorité...)	138 000,00 €
CHB	Divers		155 000,00 €
CHL	Divers		105 000,00 €
LHS	Divers		94 000,00 €
MCS	Divers		108 000,00 €
TOTAL :			600 000,00 €

EPI - SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE

L'ÉTAT - CLASSEMENT VERTICALE DE POLICE			
STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
ALC	Divers	Fourniture de panneaux de police	46 000,00 €
CHB	Divers		52 000,00 €
CHL	Divers		35 000,00 €
LHS	Divers		31 000,00 €
MCS	Divers		36 000,00 €
TOTAL :			200 000,00 €

EPI - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE SUR MAT

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Achat de signalisation directionnelle sur mât	200 000,00 €
TOTAL :			200 000,00 €

EPI - SIGNALISATION TOURISTIQUE

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Subventions	7 000,00 €
Divers	Divers	Achat de panneaux	25 000,00 €
TOTAL :			32 000,00 €

EPI - COMPTAGES ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Achat de moyens de comptages routiers	30 000,00 €
TOTAL :			30 000,00 €

EPI - ACQUISITIONS FONCIERES

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Acquisition de terrains pour la réalisation d'opérations routières	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

EPI - ETUDES ET PRESTATIONS PREALABLES AUX TRAVAUX ROUTIERS

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Etudes géotechniques, levés topographiques, analyses amiantes et HAP, inspections détaillées des ouvrages d'art et visites d'appui...	500 000,00 €
TOTAL :			500 000,00 €

EPI - PARTICIPATIONS FINANCIERES DEPARTEMENTS LIMITROPHES

Département	RD	Nature des prestations	CP 2026
Côte d'Or		Pont de Corpeau	70 000,00 €
TOTAL :			70 000,00 €

EPI - AMENAGEMENTS CYCLABLES NON INDIVIDUALISES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Infrastructures cyclables	500 000,00 €
TOTAL :			500 000,00 €

AP - VOIES VERTES 2025-2030 CLUNY-PARAY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers		Schéma directeur des voies vertes	1 000 000,00 €
TOTAL :			1 000 000,00 €

AP - PONT PARON

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
St Rémy		Remise en état du pont	1 400 000,00 €
TOTAL :			1 400 000,00 €

AP - PONT DE L'ESTALET

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Sens-sur-Seille		Remise en état du pont	70 998,07 €
TOTAL :			70 998,07 €

AP - PONT SUR LE DOUBS A NAVILLY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Navilly		Remise en état du pont	430 000,00 €
TOTAL :			430 000,00 €

AP - PONT SUR LA LOIRE A IGUERANDE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Iguerande		Remise en état d'une pile du pont	1 200 663,30 €
TOTAL :			1 200 663,30 €

AP - PONT SUR LA SAONE DE BRAGNY ET VERDUN

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Bragny et Verdun		Remise en état du pont	3 580 000,00 €
TOTAL :			3 580 000,00 €

AP - PONT SUR LA SEILLE À LA TRUCHÈRE

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
La Truchère		Remise en état du pont	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

AP - RECONSTRUCTION DES BUSES DU LAC DE LA SORME

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Les Bizots	D102	Etudes et reconstruction de 3 ouvrages de type buses métalliques sur la retenue du lac de la Sorme	100 000,00 €
TOTAL :			100 000,00 €

AP - GIRATOIRE DE CHAROLLES

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Charolles		Aménagement d'un giratoire	400 000,00 €
TOTAL :			400 000,00 €

AP - D906 A SAINT REMY

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Saint Rémy		Travaux pour protection des puits de captage - injonction de l'ARS	50 000,00 €
TOTAL :			50 000,00 €

AP - PARTICIPATION DEMI-ECHANGEUR CHAMPFORGEUIL

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Champforgeuil		Travaux sous maîtrise d'ouvrage APRR	43 075,00 €
TOTAL :			43 075,00 €

AP - PONT JACQUES CHIRAC - NOUVEAU PROJET

Commune	RD	Nature des travaux	CP 2026
Fleurville		Participation frais études	185 000,00 €
TOTAL :			185 000,00 €

EPF - BARRAGE DU PONT DU ROI

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Tintry		Abonnements, taxes, redevances, consommables et frais liés au bassin d'alimentation de captage	20 859,39 €
TOTAL :			20 859,39 €

EPF - PLANTATIONS LE LONG DES RD

Commune	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Elagage, entretien	325 000,00 €
TOTAL :			325 000,00 €

EPF - ENTRETIEN DES RD

STA	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Curage des fossés, entretien de voirie, fauchage, convention Jura pour entretien voirie, crédits délégués à DAMG pour achat produits entretien	2 393 000,00 €
TOTAL :			2 393 000,00 €

EPF - LOCATION MATERIEL SANS CHAUFFEUR

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Location matériel sans chauffeur	300 000,00 €
TOTAL :			300 000,00 €

EPF - VOIES VERTES

STA	RD	Nature des travaux	CP 2026
Divers	Divers	Entretien des voies vertes	129 000,00 €
TOTAL :			129 000,00 €

EPF - VIABILITE HIVERNALE**1. Sel de déneigement**

STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
Tout le territoire	Divers	Achat de fondants routiers	56 564,00 €
TOTAL :			56 564,00 €

2. Entreprises pour circuits de viabilité hivernale

STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
Tout le territoire	Divers	Paiement des termes fixes + des sorties aux titulaires des marchés "viabilité hivernale" + convention avec Ville Epinac	359 286,00 €
TOTAL :			359 286,00 €

3. Abonnements

STA	RD	Nature des prestations	CP 2026
Divers		Météo France	23 000,00 €
Divers		SADVH	69 000,00 €
TOTAL :			92 000,00 €

EPF - DISPOSITIFS DE RETENUE

L11 - DIST. COMPT. DE REVENUE			
STA	RD	Nature des travaux	CP 2026
ALC	Divers	Entretien et remplacements des éléments de retenue suite à accident	37 000,00 €
CHB	Divers		41 000,00 €
CHL	Divers		28 000,00 €
LHS	Divers		25 000,00 €
MCS	Divers		29 000,00 €
TOTAL :			160 000,00 €

EPF - SIGNALISATION HORIZONTALE

EPT - SIGNALISATION HORIZONTALE			
STA	RD	Nature des travaux	CP 2026
ALC	Divers	Renouvellement des marquages existants	140 000,00 €
CHB	Divers		157 000,00 €
CHL	Divers		106 000,00 €
LHS	Divers		93 000,00 €
MCS	Divers		109 000,00 €
TOTAL :			605 000,00 €

EPF - SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Remplacement de panneaux usés ou endommagés (suite accident)	35 000,00 €
TOTAL :			35 000,00 €

EPF - COMPTAGES ROUTIERS

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Réparation de compteurs routiers, paiement des consommations électriques	14 000,00 €
TOTAL :			14 000,00 €

EPF - VEHICULES CONNECTES

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Charges liées aux véhicules connectés	5 000,00 €
TOTAL :			5 000,00 €

EPF - SUBVENTION COMITE PREVENTION ROUTIERE

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Subvention Comité départemental prévention routière	7 000,00 €
TOTAL :			7 000,00 €

EPF - ETUDES ET PROCEDURES + OPERATIONS FONCIERES + FRAIS DIVERS

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Divers	Divers	Abonnements + droits d'hypothèque + convention d'occupation du domaine SNCF	18 520,00 €
TOTAL :			18 520,00 €

EPF - PONT DE BRAM À LOUHANS

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
		Frais d'électricité et de téléphonie	1 100,00 €
TOTAL :			1 100,00 €

AE - BARRAGE DU PONT DU ROI

Organismes		Nature des prestations	CP 2026
Tintry	Divers	Suivi de la qualité des affluents et animations sur le changement des pratiques	11 140,61 €
TOTAL :			11 140,61 €

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2026 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2026 - Prévisionnel de travaux en €
Autun				820 461
	Autun			820 000
		AUTUN - Collège La Châtaigneraie		25 784
		AUTUN - Collège Le Vallon	Travaux divers	25 784
			Clos / Couvert	794 216
	Épinac			461
		EPINAC - Collège H. Reeves		461
			Travaux divers	461
Chagny				920
	Couches			920
		COUCHES - Collège L. Pergaud		920
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	920
Chalon-sur-Saône				1 475 199
	Chalon-sur-Saône			1 475 199
		CHALON - Collège J. Prévert		350 000
		CHALON - Collège C. Chevalier	SEGPA	350 000
		CHALON - Collège J. Vilar	Maîtrise de l'énergie (MDE)	900 000
				99 080
			Demi-pension	59 080
			Travaux divers	40 000
		CHALON - Collège R. Doisneau		126 119
			Accessibilité	75 000
			Clos / Couvert	1 119
			Travaux divers	50 000
Cluny				8 057
	Saint-Gengoux-le-National			8 057
		ST GENGOUX LE NATIONAL - Collège En Fleurette		8 057
			Travaux divers	8 057
Cuiseaux				33
	Cuiseaux			33
		CUISEAUX - Collège R. Boyer		33
			Energie	33
Digoin				40 455
	Bourbon-Lancy			35 000
		BOURBON LANCY - Collège F. Sarrien		35 000
			Extérieurs	30 000
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	5 000
	Digoin			5 455
		DIGOIN - Collège R. Semet (Cité scolaire)		5 455
			Extérieurs	5 077
			Travaux divers	378
Gergy				2 000 000
	Verdun-sur-le-Doubs			2 000 000
		VERDUN S/LE DOUBS - Collège Les trois rivières		2 000 000
			Construction / Extension	2 000 000
Givry				300 000
	Givry			300 000
		GIVRY - Collège Le Petit Prétau		300 000
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	300 000
Hurigny				33 274
	Lugny			33 274
		LUGNY - Collège V. Hugo		33 274
			Construction / Extension	3 274
			Sécurité	30 000
la Chapelle-de-Guinchay				100 000
	La Chapelle-de-Guinchay			100 000
		LA CHAPELLE DE GUINCHAY - Collège Condorcet		100 000
			(vide)	100 000
Le Creusot				705 000
	Le Creusot			360 000
		LE CREUSOT - Collège Centre		10 000
			Sécurité	10 000
		LE CREUSOT - Collège Croix Menée		350 000
			Energie	350 000
	Montcenis			345 000
		MONTCENIS - Collège Les Epontots		345 000
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	270 000
			Travaux divers	75 000
Mâcon				1 483 864
	Mâcon			1 483 864
		MACON - Collège Bréart		750 000
			Travaux divers	750 000

Annexe 3 : Prévisionnel des travaux 2026 dans les collèges

Canton	Commune	Collège	Thématique de travaux	2026 - Prévisionnel de travaux en €	
Mâcon	Mâcon	MACON - Collège Schuman		605 000	
			Clos / Couvert	5 000	
		MACON - Collège L. Pasteur	Demi-pension	250 000	
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	350 000	
			Sécurité	128 864	
Paray-le-Monial	Marcigny	MARCIGNY - Collège J. Moulin		128 864	
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	600 000	
				600 000	
					600 000
Pierre-de-bresse	Pierre-de-Bresse	PIERRE DE BRESSE - Collège P. Vaux		555 000	
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	30 000	
	Saint-Germain-du-Bois	ST GERMAIN DU BOIS - Collège Le Bois des Dames		30 000	
			Maîtrise de l'énergie (MDE)	30 000	
				525 000	
Saint-Rémy	Saint-Marcel	ST MARCEL - Collège Vivant Denon		525 000	
			Construction / Extension	881 000	
		Saint-Rémy	ST REMY - Collège L. Pasteur		800 000
				Construction / Extension	800 000
					81 000
Saint-Vallier	Génélard	GENELARD - Collège J. Ferry	Clos / Couvert	81 000	
			Travaux divers	1 000	
				80 000	
	Saint-Vallier	ST VALLIER - Collège N. Copernic		2 580 000	
			Sécurité	30 000	
	Sanvignes-les-Mines	SANVIGNES - Collège R. Vaillant		30 000	
			Travaux divers	550 000	
TERRITOIRE DEPARTEMENTAL	(vide)	Tous collèges		550 000	
			Construction / Extension	2 000 000	
					2 000 000
					3 097 388
					3 097 388
Total général			Energie	3 097 388	
			Sécurité	766 760	
			Travaux divers	650 000	
				1 680 628	

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2026
pluriannuelle	2018-2029	Association "Initiative Saône et Loire"	Soutien pour les actions conventionnées	15 000
	2021-2033	Association "Initiative Saône et Loire"	Soutien pour les actions conventionnées	5 000
	2024-2026	Com Com Brionnais Sud Bourgogne - La Clayette	RPE Soutien pour les actions conventionnées	520
		HABITAT 71	Soutien pour les actions conventionnées	270 000
		Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)	Soutien pour les actions conventionnées	202 500
		Association Amarre - Médiation familiale + Espace rencontre	Soutien pour les actions conventionnées	61 000
		Association Brionnaise Initiatives Solidarité Entraite (ABISE) - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 783
		Association La Maison du Beuvray	Soutien pour les actions conventionnées	8 000
		Association Le Galpon	Soutien pour les actions conventionnées	12 000
		Association LE PAS Sud Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	98 222
		Association Les Accords du Lion d'Or	Soutien pour les actions conventionnées	8 000
		Association Luciol Mâcon	Soutien pour les actions conventionnées	61 000
		Association M comme Mosaïque	Soutien pour les actions conventionnées	10 000
		Association Mosaïques	Soutien pour les actions conventionnées	21 500
		Association Musiques à Ciel Ouvert	Soutien pour les actions conventionnées	5 000
		Association PEP 71 - Médiation familiale-espace rencontre- visites médiatisées	Soutien pour les actions conventionnées	143 667
		Association Théâtre du bât de l'âne	Soutien pour les actions conventionnées	10 000
		Association La Pomme Verte- Chalon	LAEP Soutien pour les actions conventionnées	1 500
		CCAS de Cluny - Maison des parents	Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	5 000
		CCAS de Monceau les Mines - Projet "enfants différents"	Projet enfants différents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
		CCAS de Montceau-les-Mines - Maison des parents	Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
		CCAS Montceau - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	4 075
		CIAS Grand Autunois Morvan	Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
		Com Com Brionnais Sud Bourgogne - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 609
		Communauté d'agglomération Le Grand Chalon	RPE Soutien pour les actions conventionnées	11 507
		Communauté de commune du Clunisois - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 917
		Communauté de commune Terres de Bresse - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	4 056
		Communauté de communes Beaune Côte ET Sud (Chagny Nolay) - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	2 091
		Communauté de Communes Bresse Louhannaise Interco - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	3 304
		Communauté de Communes Bresse Nord Intercom' - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 436
		Communauté de communes Bresse Revermont 71 - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 898

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2026
pluriannuelle	2024-2026	Communauté de Communes Entre Saône et Grosne - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 648
		Communauté de communes Grand Autunois - RAM => CIAS Autunois	RPE Soutien pour les actions conventionnées	3 073
		Communauté de communes le Grand Charollais - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 994
		Communauté de communes Mâconnais Tournugeois - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	2 110
		Communauté de communes Saône Doubs Bresse - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	2 515
		Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 705
		Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 667
		Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	8 178
		Commune de Bourbon lancy - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 744
		Commune de Cluny	Soutien pour les actions conventionnées	17 100
		Commune de Cuisery	Soutien pour les actions conventionnées	7 200
		Commune de Digoin	Soutien pour les actions conventionnées	9 000
			Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
		Commune de Digoin - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 628
		Commune de Gueugnon	Soutien pour les actions conventionnées	9 000
		Commune de Gueugnon - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	1 994
		Commune de Paray le Monial - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	2 457
		Commune de Sancé	Soutien pour les actions conventionnées	2 127
		Commune du Creusot pour la Maison des parents	Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
		Commune le Creusot - RAM	RPE Soutien pour les actions conventionnées	4 191
		Ville de Chalon sur Saône - Maison des parents	Maison des parents Soutien pour les actions conventionnées	15 000
	2025-2027	Association "Le Grand Jeté I"	Soutien pour les actions conventionnées	30 000
		Association l'Apomme	Soutien pour les actions conventionnées	6 000
		Association pour la Recherche médicale en S&L	Soutien pour les actions conventionnées	30 000
		Communauté de communes Le Grand Charolais	Soutien pour les actions conventionnées	3 459
		Commune de Blanzay	Soutien pour les actions conventionnées	9 000
		Compagnie Cipango	Soutien pour les actions conventionnées	7 000
		Ecole de Musique de la Haute Grosne	Soutien pour les actions conventionnées	2 294
		Ecomusée de la Bresse bourguignonne	Soutien pour les actions conventionnées	70 000
		EPIC Destination 70	Soutien pour les actions conventionnées	10 000
		Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône et Loire (FDFR)	Soutien pour les actions conventionnées	85 000

Convention	Période convention	Bénéficiaires	Objet	BP 2026
pluriannuelle	2025-2027	HABITAT 71	PACTe Terr, Soutien pour les actions conventionnées	380 860
		Régie autonome personnalisée du Pôle arts de la rue de Chalon-sur-Saône	Soutien pour les actions conventionnées	35 000
	2025-2026	Association Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne d'ANOST	Soutien pour les actions conventionnées	24 000
		Association Sauvegarde 71 - Fonctionnement du service ERSP	Soutien pour les actions conventionnées	120 131
	2022-2026	Association Les Climats du Vignoble de Bourgogne	Soutien pour les actions conventionnées	8 650
	2025 - 2027	Association d'enquête et de médiation (AEM)	Soutien pour les actions conventionnées	45 000
Total général				2 007 410